

JDJ

LE JOURNAL DU JEUDI - N° 131 DU 17 AU 24 DEC 2020



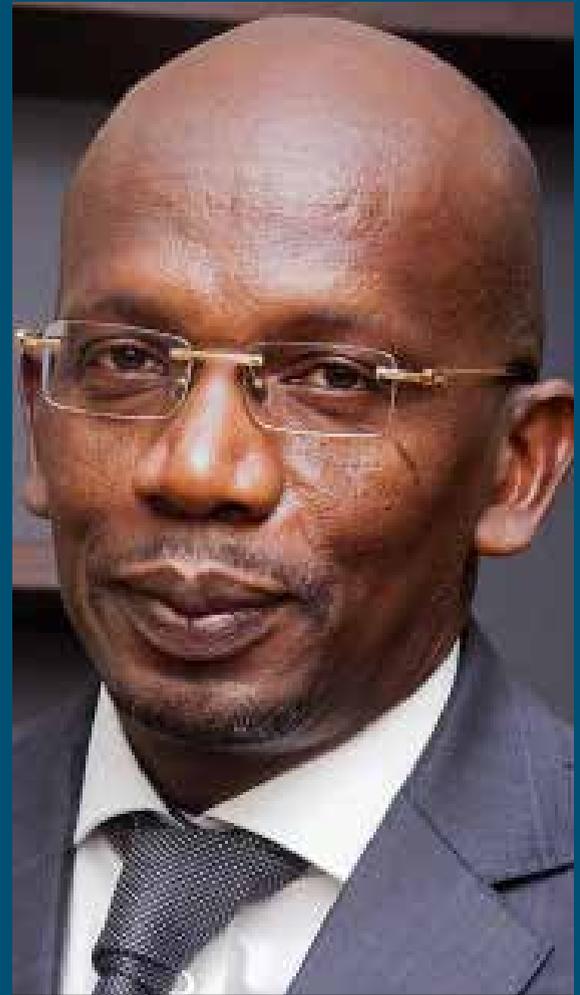
COVID-19 :
**LE SENEGAL
PAIE SON
RELÂCHEMENT !**



MANAR SALL



YAYE FATOU DIAGNE



LANSANA GAGNY SAKHO

3 CHAMPIONS QUI FONT BOUGER LES CHOSES !

DE LA BONNE COMMUNICATION



Lettonie deux rounds et les voilà groggy. L'image d'un Abdou Latif Coulibaly, ministre, Secrétaire général du Gouvernement, roupillant comme un loir, résume à elle seule la grande lassitude qui s'est emparée de ceux qui sont chargés de conduire le pays sur les routes de l'émergence. Laquelle pourrait s'éloigner à ce rythme. Un rendez-vous entre la presse nationale et le Gouvernement qui se veut régulier et qui commence à lasser celui qui est tout de même, par sa position, chargé de gérer l'organigramme de ce Gouvernement. Des confrères soutiennent qu'il a, lui-même, écourté la conférence de presse. Peut-être pour regagner son domicile et y poursuivre sa sieste interrompue. Des ministres qui ont été privés de voyages à cause de la crise sanitaire mondiale et qui s'ennuient peut-être de ne pouvoir plus être entre deux avions et parcourant les rues des capitales européennes pour des shoppings. Se posent alors avec acuité l'intérêt et la pertinence d'un tel face à face où rien de nouveau ne sort et qui va finir par lasser tout le monde. Le pouvoir et les médias. Ces derniers se sentiront vite agacés par ce dialogue improductif. A l'évidence, les multiples combinaisons du pouvoir pour une bonne communication n'ont apparemment rien donné. Le Président Sall a presque bouffé

plusieurs porteurs de sa voix sans que ces experts de la communication ne puissent porter la bonne parole.

Et c'est toujours dans la cacophonie. Et chaque jour on entend des bourdes. Personne, apparemment, ne s'est senti scandalisé des propos du Chef de l'Etat, résumant ses retrouvailles avec M. Idrissa Seck à un deal politique « positif ». Et qui dit deal, pense à un marché où tout n'est pas mis sur la place publique. Un deal que l'on pourrait résumer par un partage du gâteau. Ni plus ni moins ! Car il s'agissait bien d'un marchandage politique qui a duré plusieurs mois, selon l'expression du Président Sall. Et à la fin, ceux qui pourraient gêner l'action de Idrissa Seck, ont été éloignés du pouvoir et des centres de décisions. Le président du Conseil économique, social et environnemental et président du Conseil départemental, Idrissa Seck montre depuis sa fidélité envers le Chef de l'Etat avec un zèle déconcertant qui frise la folie. Et le vice-président de son parti, qui critiquait l'action du président Sall, a été démis de son titre sans appel. En tout cas, c'est la parfaite entente entre Sall et Seck. Et pour le deal positif, pourvu que cela se traduit dans le quotidien de nos compatriotes, pris au collet par la crise sanitaire de la Covid-19.

MANAR SALL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PETROSEN AVAL S.A

Un champion des finances dans le pétrole



Fort d'une expérience probante de plus d'une vingtaine d'années dans le secteur pétrolier, au Sénégal et à l'international, Manar Sall est bien celui qu'on peut appeler «l'homme qu'il faut à la place qu'il faut». Une grosse timbale du monde de la finance internationale et des hydrocarbures nommée en janvier dernier au stratégique poste de Directeur Général de PETROSEN AVAL S.A par décret présidentiel.

Diplômé de HEC PARIS, il rejoint ExxonMobil en 1994 au Sénégal dans l'équipe commerciale, puis l'équipe de Mobil Africa à Paris en 1998 comme Business & Planning Analyst. Après une escale de quelques mois à Bruxelles, il passe 2 années à Chicago comme responsable du réseau de station services (203 stations pour un volume total de 215MUSG) à Chicago, Milwaukee et Indiana.

En 2003, il passe quelques semaines à Kinshasa avant de repartir à Bruxelles dans le département Asset Restructuring et participe à la vente de filiales d'ExxonMobil au Congo, Niger, Burkina, Mali et Liban. Une expérience de 2 ans (2005 et 2006) comme Directeur Général de Mobil Oil Cote d'Ivoire avec comme point d'orgue la résolution du conflit de 24 ans opposant Mobil Oil Cote d'Ivoire et la société de transport Centaures Routiers.

Manar décide alors de monter une société de consulting (Lighthouse Consulting) qui conseille les sociétés africaines dans le domaine du management. En Novembre 2007, il rejoint OiLibya comme Planning Manager et administrateur de la holding. Il coordonne l'acquisition des filiales ExxonMobil au Maroc et en Tunisie puis de Shell en Ethiopia, Djibouti et Soudan. Après quelques années à Casablanca (2009 à juillet 2013) et quelques départements de plus (IT, Procurement, Safety Health and Environment, Lubrifiants...), il rejoint Dubaï comme Business Support Manager devenant ainsi le numéro 2 du Groupe.

En Février 2014, il rejoint le Groupe Elton International comme CEO. En Septembre 2014, il décide de quitter Elton pour participer à la mise en place d'un groupe pétrolier à l'ambition panafricaine Prime Value Catalyst. En Janvier 2016, Manar décide de lancer son groupe pétrolier POWEX ENERGY dont il est le CEO avec une première filiale en Côte d'Ivoire.

Manar est également le Président de Lighthouse Technology qui intervient dans la lumière intelligente (LED et LiFi). Manar est titulaire d'un MBA du Groupe HEC Paris.

Le nouveau DG de Petrosen Aval s'était vu confier, selon des sources Confidentiel Afrique, le dossier du down stream de l'industrie pétrolière naissante du pays (la partie études raffinerie jusqu'à la pompe). Manar SALL s'est beaucoup investi, avec brio, dans ce dossier qu'il a finalement déposé sur la table du Président SALL.

Après une longue et riche carrière dans le secteur privé des hydrocarbures, qui l'a mené un peu partout dans le monde, Manar Sall met toute son énergie, son savoir-faire et méticuleux conseils au service de l'État sénégalais, au titre de conseiller technique en charge de l'aval des hydrocarbures du Ministre du Pétrole et des énergies depuis 2018. Depuis l'avènement du régime Macky SALL en 2012, l'expert Manar SALL murmure dans l'oreille du président SALL. Avec la découverte du pétrole et du gaz au Sénégal, face aux enjeux géopolitiques industriels futurs que se prépare à vivre le pays, Manar SALL incarne le bon code, au profil exigeant. L'homme est réputé, un habitué des grands challenges. C'est tout le sens de sa nomination à la tête de PETROSEN AVAL S.A.

Afin d'optimiser son entrée dans le club des producteurs africains d'hydrocarbures, l'État, qui nourrit aussi de grandes ambitions dans l'aval, a totalement réorganisé l'entreprise publique. «Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie », défend toujours Manar Sall. Introduit en 2016 dans la Constitution sénégalaise, l'article 25-1 sert de feuille de route au gouvernement au moment où le pays se prépare à un développement spectaculaire de sa production d'hydrocarbures. Les champs gazifères de Grand Tortue-Ahmeyim et de Yakaar, exploités par la major britannique BP, devraient entrer en production en 2023, tout comme le gisement pétrolifère de Sangomar, confié à la compagnie australienne Woodside. C'est Petrosen qui représente les intérêts de l'État dans ces deux projets.

ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION

PETROSEN AVAL S.A. est spécialisée dans les activités de distribution. Au cours du premier semestre, ses équipes se sont rendues au Cap, à Londres et à Houston pour présenter aux investisseurs douze blocs que le gouvernement



souhaite vendre. Des gisements dont l'État pourra détenir jusqu'à 30 %, selon le code des hydrocarbures adopté l'an dernier.

Petrosen Trading & Services devra ainsi jouer un rôle important dans la baisse de la facture énergétique du Sénégal et dans l'accès des populations à l'électricité en détenant 43 % du futur réseau de pipelines: 470 km de tuyaux permettant de transporter le gaz à travers le pays, notamment jusqu'à la future centrale de 250 MW. Détentrice de 46 % de la Société africaine de raffinage (SAR), la filiale aval de l'entreprise publique entend par ailleurs opérer une percée dans le secteur de la distribution de produits pétroliers. Une activité dont l'État sénégalais est aujourd'hui totalement absent. Ce marché, estimé à 1100 milliards de F CFA, comprend la livraison de produits raffinés aux grands industriels, aux compagnies aériennes, aux armateurs, ainsi que la fourniture de carburant et de gaz domestique aux ménages.

L'entreprise publique souhaite notamment développer son propre réseau de stations-service. Ce secteur est actuellement dominé par Total, Vivo, Ola Energy (ex-OiLibya) et Oryx, lesquels trustent 70 % des ventes. Même si le président Macky Sall ne lui a pas assigné d'objectif financier, Manar Sall, ancien cadre d'Exxon et d'OiLibya, a pour mission de dynamiser le marché. Un challenge parfaitement dans ses cordes.

PORTRAIT YAYE FATOU DIAGNE

Femme courage !

Yaye Fatou Diagne, Mairesse de Ngathie Naoudé et de la trempe de Femme leader, femme de poigne qui travaillent sans relâche pour faire bouger les choses.

Chaque séquence de sa vie mérite d'être contée et donnée à titre d'exemple à la jeune génération en quête de perpétuel repère. De par sa trajectoire la mairesse de Ngathie Naoudé a accumulé beaucoup d'expérience et de leçons de vie dont l'une des plus essentiels est sans doute son autonomie.

Dans une conférence publique, elle confessait : "J'ai perdu mon père à l'âge de 9 ans. Ma mère avait déjà 5 enfants dont j'étais l'aînée. Après cette disparition, c'était la traversée du désert. On en a vu de toutes les couleurs. C'est d'ailleurs pourquoi je n'ai jamais voulu dépendre de qui que ce soit. Encore moins d'un homme." Fût-il son mari !

Choix de vie ne saurait être plus périlleux dans une société assez machiste, où la femme est souvent confinée au foyer. Mais Yaye Fatou ne l'entend pas de cette oreille. Pour elle, une femme doit savoir être autonome. D'où l'origine des frictions avec son tout premier époux. Elle venait d'avoir 19 ans. Elle était toute belle. Un véritable "top model" qui faisait des ravages sur son passage. Simple, naturelle, brillante basketteuse, l'ancienne aînière de la Sonacos et du Dakar université club (Duc) racontait comment ce mariage s'est cassé. Malgré toutes les qualités de son homme. "Il faut savoir que jusqu'à l'obtention de mon baccalauréat (série S), je n'avais jamais eu de petit-ami. C'est après le Bac que ma mère m'a convaincu, non sans menaces, de me marier avec quelqu'un. Moi, je voulais d'abord terminer mes études avant de penser à la vie conjugale. Mais ma mère ne m'a pas laissé le choix..."

Finalement, la teigneuse jeune fille accepte, mais à une condition. "Qu'il me laisse terminer mes études avant de penser à un enfant. Comme la plupart des hommes, il avait accepté, mais au bout d'une certaine période, il a commencé à changer d'avis. Je dois dire que tout se passait très bien et il était vraiment gentil. Mais je lui ai fait savoir que même s'il a les moyens de m'entretenir, il ne pouvait me garantir qu'il ne serait pas mort du jour au lendemain, me laissant seule au monde avec des enfants. Comme je dépendais de lui, il a pensé qu'en me fermant les robinets, j'allais couler et revenir à de meilleurs sentiments. J'ai préféré divorcer..."

Belle, simple, divorcée, la jeune étudiante à la faculté de Médecine, avec sa noirceur d'ébène, épatait partout où elle passait. Mais elle ne s'est jamais compromise. Droite dans ses coquettes, elle a foncé sur son seul objectif : les études. C'est à l'Ecole supérieure de psychologie du Maroc qu'elle finit par obtenir son diplôme en psychologie. Psychologue clinicienne, diplômée en marketing, en sage-femme d'Etat, la native de Ziguinchor, originaire de Guinée, dans le bassin arachidier, est plus connue en tant que femme d'affaires. "J'ai très tôt pris des initiatives, parce que je devais aider ma famille. Après le rappel à Dieu de ma mère, c'était à moi d'encadrer mes jeunes frères et sœurs. J'ai eu à créer ma première société en 1996. J'évoluais dans le marketing, la commercialisation, la distribution, l'accompagnement, la promotion de certains produits, la fourniture de matériels divers..."

La passionnée de médecine ouvrira, plus tard, son cabinet de psychologie clinique, avant de plonger dans la mare politique. Aujourd'hui, c'est la consécration. Yaye Fatou est non seulement mairesse de Ngathie Naoudé, mais aussi coordonnatrice du Programme national de développement de la microfinance (Promise). Elle déclare : "C'est une mission exaltante. Notre pays n'avait qu'un seul mode de financement. Aujourd'hui, la



diversification des modes de financement est une opportunité pour l'émergence. Les portes du pays sont ouvertes à la finance islamique de manière générale, à la microfinance islamique en particulier et c'est une excellente chose."

Pour Yaye Fatou, la microfinance islamique contribuera activement au développement de l'entreprenariat et à la formation des acteurs. Et elle compte accorder une place particulière à la femme qui, selon elle, est le socle de la société.

UNE VIE POUR LES FEMMES

"Aider la femme, c'est aider une société". Telle est la conviction de Yaye Fatou Diagne. A cet effet, elle se bat sans relâche pour l'émancipation de la gent féminine dans son terroir. A la tête de la Plateforme des femmes de Kaolack, l'édile fait de l'autonomisation de ses membres son cheval de bataille. L'année dernière, à l'occasion de la Journée de la femme, l'organisation se vantait

d'avoir soutenu plus de 8 000 femmes. Pour l'année 2020, en ce 8 Mars, elles vont encore se réévaluer pour voir les étapes qui restent à franchir. C'est d'ailleurs tout le sens de cette journée, d'après elle. "C'est un bon prétexte pour faire notre introspection, échanger des expériences et s'enrichir mutuellement. C'est donc plus qu'une affaire de journée. Je trouve que c'est une belle journée pour les femmes. Le thème de cette année, c'est «Même droit, même chance, un progrès pour tous». Je demande aux femmes de croire en nos valeurs et convictions. C'est très important. Ça ne doit pas être un simple slogan, mais une réalité dans la démarche de toutes les femmes", lance Mme Diagne. Ceci, estime-t-elle, va contribuer, in fine, à l'équilibre de la vie quotidienne.

Opératrice économique reconnue, Yaye Fatou s'active dans diverses activités génératrices de revenus. Pour fructifier ses affaires et celles de ses collaboratrices, elle a mis en place un groupement d'intérêt économique (GIE) œuvrant dans la commercialisation du sel. Passionnée de sport, particulièrement de basket-ball et de natation, l'ancienne pensionnaire du Duc accroche à son palmarès plein de sacres : coupe Mme Elisabeth Diouf, trophée Arc-en-ciel, Soupe du Sénégal...

Fille d'un enseignant sèrère et d'une mère balante, elle a passé une bonne partie de sa jeunesse à Ziguinchor, où elle a pu décrocher son Bac, avant d'atterrir à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Une véritable femme leader !

UN MAIRE HORS-PAIR

Depuis 2014, elle est maire de Ngathie Naoudé dans le Sine Saloum. Elle encadre et les femmes de sa localité et les regroupe en entité économique pour booster des activités génératrices de revenus. « Aider la femme, c'est aider une société », telle est la devise de Yaye Fatou Diagne qui s'est engagée à aider la gent féminine dans son terroir à être financièrement autonome. Au lieu que chaque femme fasse la même activité que l'autre dans un même endroit, elle pense que le regroupement des énergies et des compétences accroît les possibilités de faire de bonnes affaires. Pour elle, « la réussite ne se définit pas avec la capacité financière ». Et c'est ainsi qu'elle a créé un GIE qui s'occupe de la vente du sel. Et les revenus tirés de cette vente permettront aux femmes membres de la structure d'assurer la prise en charge de leurs familles et de la scolarité des enfants.

Femme de classe, d'élégance et de compétence, l'édile de Ngathie Naoudé se soucie du bien-être de ses administrés. Le 25 novembre 2015, elle a allégé la souffrance des villages de Daga Ngor Sarr, Daga Daour, Daga Diakhaté, Darou Naim dont les populations souffraient en pilant avec le mil de façon rudimentaire et en allant chercher de l'eau à plusieurs kilomètres. En sus, les enfants de ces localités, parcouraient plusieurs kilomètres aussi pour aller à l'école. Ainsi, elle a construit un établissement scolaire d'un coût de 20 millions de F CFA, réalisé 4 km d'adduction d'eau qui a permis d'approvisionner trois villages, réhabilité trois structures sanitaires pour soulager surtout les femmes en état de grossesse.

PROMISE : LE COURONNEMENT D'UNE CARRIÈRE RICHEMENT REMPLIE

En mars 2018, elle est nommée Coordinatrice Nationale du Programme de Développement de la Microfinance Islamique (PROMISE). C'est une consécration pour quelqu'un qui a toujours voulu aider les femmes par le développement de projets structurants. PROMISE est une structure de l'Etat du Sénégal financée en collaboration avec Banque Islamique de Développement (BID) et qui œuvre à l'émergence d'une branche de la microfinance islamique performante, inclusive et pérenne au service d'une économie émergente, dans une société solidaire.

Son programme déroulé en cinq ans est financé par la BID et l'Etat du Sénégal à hauteur de 47 milliards de francs CFA. Pour la



coordonnatrice, le PROMISE a pour objectif général d'améliorer le revenu des bénéficiaires, à travers le renforcement de l'accès durable de la majorité de la population à des services financiers islamiques adaptés sur l'ensemble du territoire national, d'ici à 2025. La structure dirigée par Yaye Fatou constitue un instrument d'équité et de progrès au service des porteurs de projets dont l'accès difficile aux financements classiques demeure un problème et un véritable frein à leurs ambitions.

Le Promise met ces 47 milliards à la disposition d'un million de bénéficiaires et 50.000 micros Petites et moyennes entreprises (PME) ciblées. Et Yaye Fatou compte sur la collaboration de la presse pour atteindre les objectifs d'ici 2025. Par ailleurs, parlant de l'insuffisance de la pratique de la finance islamique dans nos pays, Yaye Fatou Diagne précise « qu'il faut saluer la démarche du président de la République. Macky Sall a usé de son leadership au niveau de l'espace monétaire, pour implanter la finance islamique... ». Pour la patronne du Promise citée par l'APS, « la véritable finalité du Promise est de voir la branche de la microfinance islamique devenir performante, inclusive et pérenne au service d'une économie émergente, dans une société solidaire. Pour parvenir à cette finalité, elle confie que la structure ambitionne de soutenir l'élaboration d'un cadre réglementaire de la microfinance islamique, renforcer les capacités des institutions de microfinance participantes et celles bénéficiaires cibles et enfin mettre à disposition une ligne de refinancement en microfinance islamique ».

A cœur vaillant, âme vaillante, rien d'impossible. Et puisque la coordinatrice du Promise est un cœur vaillant et une âme vaillante, sûr qu'elle réussira la noble mission que le Président lui a assignée.

JDJ

LANSANA GAGNY SAKHO, DG DE L'ONAS

Expert pluridisciplinaire

Son nom est un hymne à l'authenticité. Une identité originale. Lansana Gagny SAKHO conjugue son enfance avec Gueule Tapée, ville voisine de la très réputée Médina à Dakar, sur les côtes de l'Atlantique Sénégalaise, à quelques encablures de l'île aux Serpents. Ce fils de Gajaga et petit-fils de Hayré ne souffre d'aucun complexe d'infériorité aussi bien au niveau du Soninkaxu qu'au niveau intellectuel. Les valeurs du «Soninkaxu» lui ont été inculquées dans sa « Gueule Tapée» natale par un père et une mère fortement attachés à leurs origines. De l'Ecole Polytechnique au Sénégal aux universités du « village de Cabanes », entre l'Hudson Bay et gulf de l'Alaska, en passant par les grandes multinationales, Lansana SAKHO, converti au sacerdoce étatique, exerce avec bonheur ses missions. Avec responsabilité aussi. Cette vertu est en lui. Il la manifeste, dans la modestie et l'abnégation, par le respect d'obligations de résultats dans l'exercice ses missions. Sa chance est d'être un homme d'esprit et de vision, un bâtisseur pluriel. Son cursus académique, son parcours professionnel et son action à la tête des missions qui lui sont confiées, donnent toujours la preuve que la principale ressource de l'homme est l'homme lui-même.

Lansana Gagny Sakho est lui-même un homme d'action et d'innovation. Teigneux, il est très à l'aise aussi bien dans l'arène privée que dans l'espace public, et profondément pointilleux dans une multinationale comme dans un service d'Etat. Technocrate émérite et rompu à la tâche, il a ainsi su mettre son génie et son expérience au service de l'Afrique, mais surtout du Sénégal dans un esprit d'entrepreneuriat et d'imagination qui force le respect et l'admiration. Ingénieur chevronné, stratège méticuleux et pédagogue méthodique, il inscrit inlassablement son œuvre dans une ornière de créativité en assumant ses responsabilités dans un permanent sillage d'innovation.

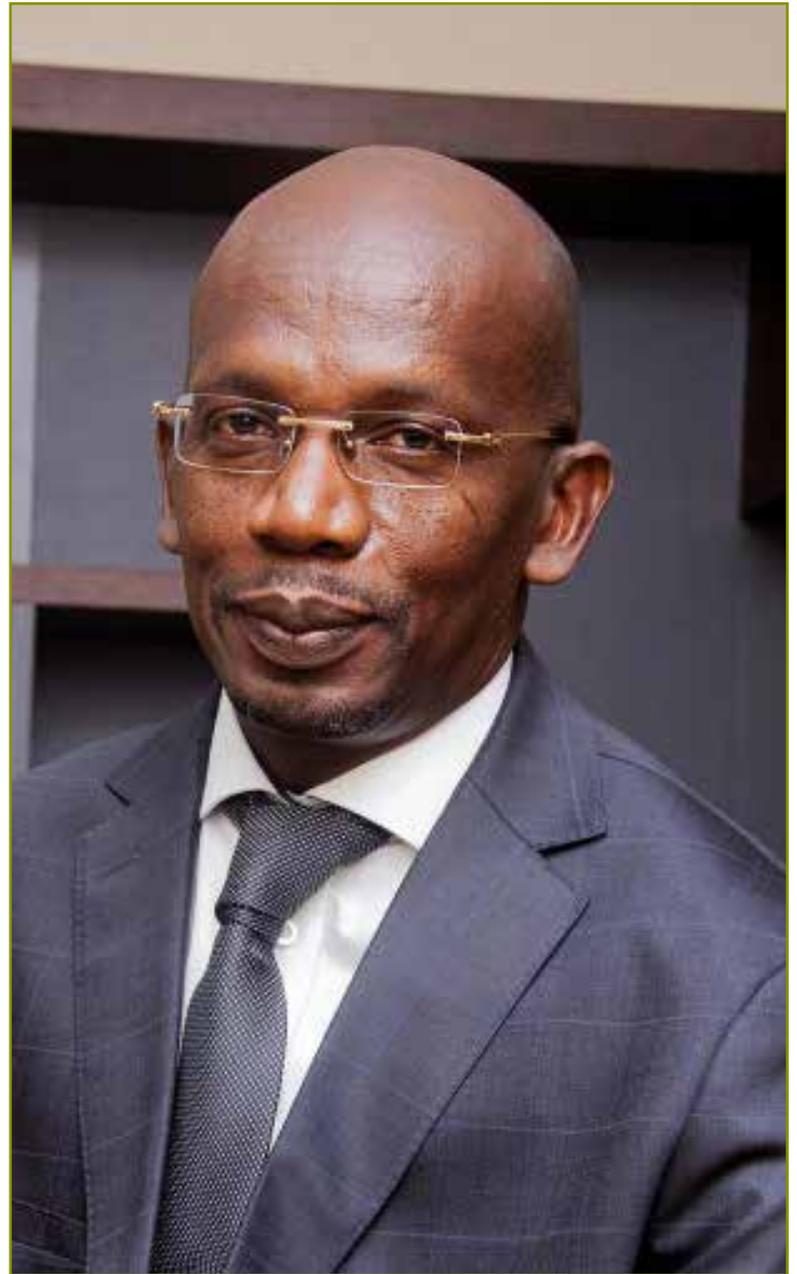
DU SECTEUR PRIVÉ...

De 1989 à 1997, il est le Directeur Commercial de la Société des Brasseries de l'Ouest Africain (Soboa) où il a su définir et déployer toute une stratégie commerciale et marketing en cohérence avec la politique générale de l'entreprise.

De 1998 à 2000, il est Directeur des affaires Coca-Cola Company. A ce poste, il a su élaborer une stratégie marketing et business développement et développer un portefeuille de Grands Comptes et des plans d'affaires.

De 2000 à 2002, il est Directeur Pays du géant cigarettier Philip Morris. Responsable de la mise en place la stratégie opérationnelle (commerciale, finance, ressources humaines, relations publiques) en cohérence avec la politique générale de Phillip Morris. Il a mis en œuvre une stratégie de fort développement d'activité basé sur la qualification et la structuration de l'offre, sur l'identification et le focus sur les acteurs principaux de chacun des marchés ciblés.

De 2002 à 2004, il est Directeur du Développement des affaires internationales Colgate Palmolive. Il manage plus de 10 entreprises partenaires, élabore des plans d'affaires pluriannuels et des budgets annuels, améliore le contrôle de gestion, met en place une nouvelle politique de ressources humaines basée sur



l'entretien annuel avec analyse résultats/objectifs, la gestion des compétences, les bonus, le plan de formation et communication interne.

De 2004 à 2009, il est nommé le Directeur Pays de SC Johnson Co Ltd, une multinationale américaine présente dans la fabrication et la distribution de produits ménagers, Lansana a su définir une stratégie globale de Sc Johnson et responsable de sa mise en œuvre, favoriser la relation avec les partenaires financiers, réorganiser des équipes dirigeantes dans les pays majeurs favorisant une structure plus performante.

De 2009 à 2014, Lansana est Directeur Général de EXPERTS VISIONS, cabinet de consultance et de Conseil en stratégie et organisation, accompagnement du dirigeant, élaboration de plans d'affaires, assistance à la recherche de financement, développement commercial, accompagnement des entreprises dans

leurs décisions stratégiques et opérationnelles, management de transition, formation.

...AU SECTEUR PUBLIC

Et voici maintenant venu l'heure de quitter le secteur privé pour le public. Le Président Sall décide de confier à cet homme au parcours professionnel élogieux et exceptionnel le secteur crucial de l'hydraulique rurale. Le chef de l'Etat qui tient à l'équité territoriale, à gommer les injustices, nomme le 1er octobre 2014, 2014 Lansana Gagny Sakho, Directeur général de l'Office des Forages Ruraux (OFOR). Il s'engage ainsi à mettre en œuvre une politique de contrôle, de suivi et de maintenance des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural dont la pérennité est tributaire d'une gestion rationnelle et efficace. Il révolutionne à ce poste l'hydraulique rurale en matérialisant les trois piliers de la réforme dudit secteur. Le premier, c'est de permettre aux populations du monde rural d'avoir accès à l'eau potable. Le deuxième, c'est d'assurer une continuité du service. Le troisième c'est de régler les problèmes de qualité de l'eau. Il conduit la réforme dudit secteur en faisant chuter le prix du mètre cube de l'eau rurale de 400 francs Cfa à 275 francs Cfa prenant ainsi en compte les préoccupations du Président de la République qui tient à la démocratisation de l'accès à cette denrée précieuse à plus de Sénégalais quel que soit leur pouvoir d'achat. A titre illustratif, en 2017, dans la zone de Notto, Ndiosmone, Palmarin, Lamsar, dans le Delta des îles du Saloum, plus de 120.000 personnes ont accès à l'eau potable de manière permanente. Dans les îles de la Basse Casamance, le gouvernement a sécurisé la disponibilité de l'eau potable pour au moins 47.000 Sénégalais vivant dans ces îles et dans des villages des départements de Bignona, d'Oussouye et de Ziguinchor. Le forage de Mboro, inauguré le 15 juillet 2017 touche 30.000 personnes.

Déjà au 31 septembre 2016, 178 forages réceptionnés et 68 châteaux d'eau ont été réalisés permettant l'accès à l'eau potable dans 337 villages au profit de 163 283 personnes et 1 737 km de réseau ont été mis en service. Et en décembre 2019, 227 forages, 155 châteaux d'eau, 233 systèmes d'adduction à l'eau potable ont été réalisés. Même si Lansana a quitté l'OFOR deux ans auparavant, ces résultats sont à mettre à l'actif de ses réalisations puisqu'il a jeté les bases de ce programme.

A la disponibilité et à la quantité de l'eau, il faut ajouter la qualité. L'OFOR a obtenu la Norme ISO 9001 V 2008, suite à l'audit de certification effectué pour les activités : « Assurer le service de l'eau potable en milieu rural à travers la réalisation des ouvrages hydrauliques, le contrôle, l'audit de leur exploitation et le suivi de la qualité de l'eau distribuée ».

La série des distinctions attribuées à l'OFOR met en valeur le travail abattu par Gagny depuis qu'il est à la tête de ladite structure. Après le Cauri d'Or de l'entreprise la plus innovante en 2016, le Prix panafricain du service public, dans la catégorie « Innovation et amélioration de la qualité sur service public » et le Prix « Ragné » de l'entreprise la plus performante couronnent les succès de Sakho. Last but not least, pour manifester sa satisfaction à l'endroit de l'ancien Directeur de l'OFOR, Cheikh Sidy Moctar Mbacké, feu le khalife général des mourides, l'a honoré pour services rendus à la communauté mouride dans la politique d'approvisionnement en eau potable de Touba. Il reçut en la circonstance un diplôme d'honneur des mains des représentants du Khalife général des mourides, en l'occurrence Serigne Cheikh Aliou Mbacké. A ses débuts à l'OFOR, il disait à ses contempteurs : « Désormais, il faut m'attendre sur le terrain des résultats ». Et sur le terrain des résultats à la tête de l'OFOR,



Lansana peut se montrer fier puisqu'ayant atteint ses objectifs.

Après l'OFOR, Lansana Gagny Sakho est nommé DG de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) le 11 septembre 2017. Dès sa prise de fonction, il lance comme slogan : « l'Assainissement pour un meilleur cadre de vie ».

C'est ainsi que pour la dépollution de la baie de Hann, le DG de l'ONAS a signé un contrat avec la Chine. C'est l'aboutissement d'une procédure qui a duré plus de quinze années. La baie dépolluée participera à l'amélioration du cadre de vie pour au moins 500.000 personnes.

Avec le Programme décennal de gestion des inondations, plus de 750 ont été investis et aujourd'hui plus de 65.000 ml de réseaux de drainage, plus d'une dizaine de stations de pompage et plus d'une vingtaine de bassins de rétention ont été réalisés. Ces travaux ont permis de réduire significativement le phénomène des inondations, et de libérer des eaux plusieurs zones habitées à Dakar et dans les autres régions avec des impacts réels, notamment à Ouest-Foire, Grand-Yoff, Dalifort, Wakhinane Nimzatt, Yeumbeul, Médina Gounass, DjeddhaThiaroye Kao, Keur Mbaye Fall, Guinaw Rail Nord, Diamaguène Sicap-Mbao, Tivaouane-Diaksao, Guinaw Rail Sud, Thiaroye Gare, Bambey, Touba et Fatick. Les investissements au titre de ce volet s'élèvent à environ 149 milliards de F CFA.

Aujourd'hui en dépit des difficultés rencontrées dans le secteur, Gagny, de par les réalisations visibles de l'ONAS, est en train de gagner son pari. C'est cela le terrain des résultats.

JDJ

“Il y a bel et bien un nouveau parti dans l'Apr”,

Selon Amath Diouf

“Il y a bel et bien un nouveau parti dans l'Apr”, d'après Amath Diouf. Membre fondateur de l'Apr, conseiller municipal à Fatick et coordonnateur national des Jeunes Boucliers de la République (JBR), il est revenu, lors de cet entretien avec Senego, sur certaines brouilles au sein de son parti. Et particulièrement sur les tirs groupés à l'endroit de Mahmoud Saleh.

Pour contrer la seconde vague de la Covid-19 au Sénégal, les autorités ont pris certaines mesures restrictives en ce mois de décembre. D'où son appel au Gouvernement à “alléger les mesures pour nos amis chrétiens en ce mois de décembre”.

Revenant sur son Mouvement (JBR), il a tenu à préciser qu'ils ont “l'habitude de poser des actes d'envergure mais compte tenu des mesures restrictives, nous ne pouvions que nous aligner et suspendre toutes formes d'activités en attendant d'y voir clair. Par ailleurs nous maintenons les échanges dans nos différents groupes WhatsApp de façon continue et efficace”.

SUR LE DERNIER REMANIEMENT.

“C'est toujours une bonne chose de changer l'équipe gouvernementale après quelques années d'exercice. C'est de la respiration politique. Cependant, je digère mal les sorties de certains ténors du parti sans aucune explication. Ceux-là qui conseillent le Président SALL ont tout faux dans la manière de procéder aux remplacements. L'Apr, notre parti a perdu beaucoup de ses vaillants militants et valeureux responsables à cause de combines et de combinaisons, sur fond de mensonges, entretenues par certains proches du Président”, regrette M. Diouf.

Frustration...

Avant de poursuivre : “Nous qui avons créé et installé le parti (dans tout le pays) sommes les premiers frustrés. Je n'irai pas loin. Je prends l'exemple sur moi-même. J'ai conduit, avec conviction la campagne électorale des présidentielles de février 2019 dans son quartier, y compris son centre de vote à Peulgha en tant que coordonnateur du comité électoral. Pour votre information, j'ai accompagné Macky SALL depuis 1997, il ne m'a jamais offert l'occasion de m'exprimer ou d'étaler mes compétences, pas d'arrêté ni de décret... Et pendant ce temps, il récompense des gens qui n'ont jamais mouillé le maillot à ses côtés voire nos adversaires d'hier. Notre frustration est justifiée à partir du moment où la personne pour qui nous travaillions n'a aucune once de reconnaissance pour notre combat. Il ne fait que permuter les mêmes personnes sur différentes stations”.

“IL PRÉFÈRE LES AUTRES ET...”

“Or, nous avons tous le même grade dans le parti. À quoi bon de continuer à l'accompagner. Il préfère les autres et sa volonté semble largement partagée par un petit groupe de coquins logé au Palais ayant un seul objectif : liquider les militants authentiques. Nous ne l'accepterons pas et nous allons nous battre dedans ou dehors”, prévient-il.

LE CAS SALEH...

“Je citerai sans détours le Libano-sénégalais, Mahmoud SALEH qui, depuis son arrivée en tant que MDC, tout est chamboulé. Du grotesque partout! C'est le chaos total. Des responsables ministres-maires qui contrôlent politiquement leurs bases sont injustement écartés. Les militants de l'Apr qui étaient au CESE sont remplacés



par ceux d'autres partis, des petits groupes créés pour déstabiliser des structures régulières du parti. Et tout ça au vu et au su de tous. Malheureusement, personne ne dit mot. Chacun veut sauvegarder ses avantages. Mais il faut arrêter Doyen Mah ! Je vois même la DSE de la France et le robot blindé Gaston Mbengue se constituer en boucliers pour le défendre”, renchérit-il.

SUR TASK FORCES RÉPUBLICAINES (TFE)

“Les coordonnateurs (MEER -COJER) n'ont- ils pas d'autres choses à faire que de rester confinés dans un groupe alors qu'ils gèrent des entités fondamentalement importantes du parti? Le Ministre Mor Ngom n'est il pas le Secrétaire Exécutif de Benno? N'a-t-il pas autres choses à gérer pour le bon suivi de la coalition que de faire de la figuration dans un groupe ? L'exubérant DG Pape Mahawa, est-il pertinent de le confiner dans un groupe de réflexion alors qu'il pilote la haute communication de Benno? Si l'existence de cette TFR s'avère obligatoire et chère à son initiateur trotskyste, pourquoi ne pas choisir d'autres profils dans le parti qui seraient à même de se donner à fond pour la réussite des objectifs?” Autant de question soulevées par Amath Diouf.

Retour de “tous”...

Pour lui, “un parti se gère par générosité. Il faut que les gens cessent de caporaliser tout autour d'eux. Je lance un appel au Président Sall de recadrer son Mahmoud peu SALEH dans les actes irréflechis qu'il pose quotidiennement... Il ne gère plus les affaires politiques. Il confond les rôles. Il n'est ni MDP ni Chef de cabinet du PR”.

Aussi dit-il souhaiter le retour de “tous dans l'exercice du pouvoir (ABC, MIMI, DIAKHATE, CISSE LO, Me YOUM, Me BOUBA, ABLAYE NDOUR, YAYA SOW, AMADOU BA, ALY NGOUILLE, MATAR CISSE ETC..) après de longues années de lutte. Et que cessent les manœuvres de liquidation fraternelle”.

A MACKY...

“Je termine par dire au Président SALL de faire confiance, encore une fois à la jeunesse du parti. Il y va de l'intérêt et de l'avenir de notre formation politique. Car, pour moi, lorsque le Président Senghor parlait d'enracinement d'abord puis d'ouverture, il s'adressait à son troisième successeur, le Président Macky SALL”, conclut-il sur Senego.

SORTIE DE MAME MBAYE NIANG
CONTRE LA NOMINATION DE SALEH :

Souleymane Ndoye réclame des sanctions



La dernière sortie du ministre chef de cabinet du président de la République, Mame Mbaye Niang, contre la nomination de Mahmoud Saleh au poste de ministre directeur de cabinet du Président de la République, a suscité plusieurs réactions dans la classe politique Sénégalaise, notamment au sein de l'alliance pour la République (APR).

LA DERNIÈRE EN DATE ET CELLE DE L'HONORABLE DÉPUTÉ SOULEYMANE NDOYE, PAR AILLEURS PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE RUFISQUE.

En effet, selon le responsable politique de l'Apr, « nous constatons, des agissements peu républicains de notre frère de parti et non moins ministre chef de cabinet du président de la République, M. Mame Mbaye Niang. Ces actes aux antipodes de nos valeurs sont à fustiger avec la dernière énergie. » Souleymane Ndoye de se demander « comment dans une République, un ministre chef de cabinet peut-il contester publiquement la légitimité d'un autre ministre ? »

Pour le responsable politique de l'Apr, « de tels actes doivent être sanctionnés et punis par les instances du parti habilitées à cet effet. Pour ma part, je condamne fermement ces agissements et au nom de la discipline de parti, je réclame des sanctions à la hauteur de la faute », a-t-il conclu...

exclusif.net

L'ARMP sort les cafards d'Idrissa SECK



L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a présenté ses rapports des gestions 2018 et 2019. Selon son président, Mamadou DIA, seules quatre collectivités territoriales ont pu échapper au contrôle des marchés publics.

« Au titre des exercices 2018 et 2019, 120 autorités contractantes ont été auditées sur les 124 sélectionnées par l'ARMP, à l'exception de 4 collectivités territoriales en raison de la Covid-19 qui a empêché de faire des diligences nécessaires », informe-t-il.

Au nombre des collectivités territoriales auditées, figure le Conseil départemental de Thiès. Et le moins qui puisse être dit est que la gestion d'Idrissa SECK a été loin d'être limpide.

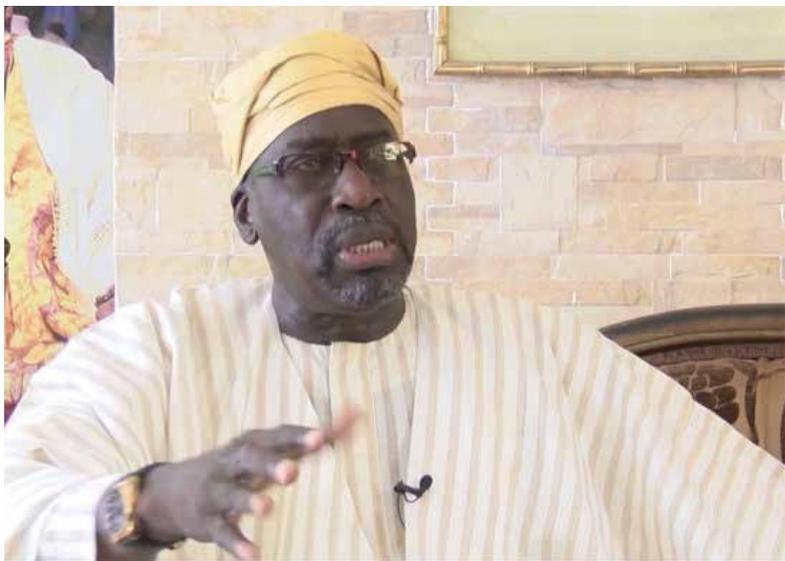
D'après le document, parcouru par Source A, pour la gestion 2018 concernée, le leader de Rewmi a conclu 04 demandes de Renseignements de prix (DRP) à consultation restreinte et 03 DRP simples selon la liste communiquée par la Cellule de passation des marchés, pour un cout global de quarante-trois millions vingt-neuf mille quatre-vingt et un (43 029 081) F CFA. Mais le rapport révèle que la décision portant nomination des membres de la commission des marchés a été transmise tardivement à la DCMP (pôle régional) le 27 mars 2018. « En violation des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°00862 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 36-1 du CMP qui requiert un dépôt le 31 janvier de chaque année. Aucune preuve de la transmission à l'ARMP des actes de nomination ainsi que des copies des attestations de prise de connaissance de dispositions de la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics n'a été portée à notre connaissance », indique le rapport rendu public ce mercredi. Pis, souligne la même source, le Plan de passation de marchés élaboré en première version a été publié dans le SYGMAP le 13 mars 2018, en violation des dispositions de l'article 6 et 2 du code des marchés publics. Aussi, la cellule de passation des marchés n'a pas prouvé aux auditeurs avoir produit les tableaux de bord sur les détails de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation et de réalisation des calendriers d'exécution des marchés.

Il est aussi reproché à Idrissa SECK la violation des dispositions de l'article 4 de l'arrêté Numéro 00107 du 7 janvier 2015.

Walfnet

« La ville de Dakar ne doit pas être supprimée. Vaut mieux un statut spécial plutôt que de... »

Par Abdoulaye Makhtar Diop



Le vice-président de l'Assemblée nationale s'est exprimé sur la question qui alimente les débats ces derniers jours : le statut ou encore sur la probable suppression de la ville de Dakar. Ayant été l'adjoint du maire de Dakar, Mamadou Diop, pendant 13 ans (de 1984 à 1996), Abdoulaye Makhtar Diop est visiblement l'une des personnalités politiques les plus habilitées à parler du sujet. C'est pourquoi, il a exprimé son point de vue au cours d'une intervention dans une télévision de la place : « c'est soit les communes d'arrondissement qui disparaissent et après on les réorganise, soit elles sont laissées comme telles et on dote en retour la ville de Dakar d'un statut spécial. Cependant, la ville de Dakar ne peut pas ne pas disposer d'un maire », confie Abdoulaye

Makhtar Diop. Cette position défendue par l'ancien ministre sous Abdou Diouf lui permettra d'affirmer qu'après 182 ans, la ville de Dakar ne peut être privée de Maire.

D'après toujours ses propos, « le sujet sur le budget importe peu. C'est au président de définir les ressources qui reviennent à la ville, eg aux communes d'arrondissement ». Abdoulaye Makhtar Diop ne tardera pas également à rappeler à l'ordre ceux qui tentent de donner des explications erronées sur cette politique consistant à modifier le fonctionnement ou la composition des mairies. « C'est tout à fait en adéquation avec la réalité politique. Le président peut envisager des modifications ainsi que le fonctionnement des mairies. On doit donc accepter toute modification ou réorganisation émanant du chef de l'État, précise Abdoulaye Makhtar Diop.

S'exprimant sur la question d'une probable dualité entre le maire de la ville et le président de la République surtout quand ils ne sont pas de la même appartenance politique, l'ancien adjoint à Mamadou Diop affirmé que « c'est une situation à éviter car chacun d'eux, peut de son côté, faire le travail qui lui incombe sans se soucier de ces considérations politiques ». Ce qui doit être pris en compte, c'est l'intérêt de Dakar et celui du Sénégal en général.

Pour terminer son propos, Abdoulaye Makhtar Diop considère que « ces 19 communes d'arrondissement ne peuvent pas remplacer la ville de Dakar. D'ailleurs, réduire les compétences de celle-ci en renforçant les communes serait mieux que de supprimer totalement la ville de Dakar ».

LA CRISE AU COEUR DU POUVOIR

Que se passe-t-il à la Présidence du Sénégal depuis deux semaines? Une lutte féroce oppose le Chef de Cabinet, Mame Mbaye Niang, au Directeur du cabinet, Mahmoud Saleh.

Guerre picrocholine ou crise majeure au centre de l'exécutif ?

Mahmoud Saleh est le personnage central de cet affrontement. Originaire de Dahra, cet ancien trotskyste qui fut étudiant et diplômé à Bordeaux, a été un militant actif des centrales syndicales. Il a participé à la naissance de la Ligue Communiste des Travailleurs Autonomes, de l'Union pour le Renouveau Démocratique avant d'adhérer à l'Alliance pour la République (APR).

Intelligent, cultivé, rigoureux, brillant, discret, il accompagne Macky Sall depuis la première heure et place l'intérêt supérieur de la nation au-dessus de tout. Homme de confiance du Président, il n'a pas hésité à attaquer ceux qui, récemment,

contestaient le chef de l'Etat, au sein de son parti, l'APR, et il a demandé leur démission. Ce qui fut fait pour Moustapha Diakhaté.

Le Directeur de Cabinet, Ministre d'Etat, très apprécié et redouté des milieux intellectuels français anime une « task force » surnommée « laboratoire politique » du Président.

Des penseurs et stratèges s'y activent pour élaborer notes et actions pour le Président et l'aider dans la gestion du pays et pour définir ses stratégies d'avenir.

Alors pourquoi cette crise ? Ne voilà-t-il pas que le chef de Cabinet du Président attaque Saleh dans les médias, émettant des doutes sur la qualité de ses diplômés et son niveau pour occuper ses hautes fonctions auprès du Président, l'accusant même de tous les maux du pouvoir comme chef supposé des « faucons » au Palais.

seneplus.com

Macky Sall et Khalifa Sall dans une guerre larvée



Les élections locales qui se profilent à l'horizon ont déclenché encore une fois les hostilités entre le président de la République et l'ancien maire de Dakar

Les élections locales qui se profilent à l'horizon ont déclenché encore une fois les hostilités entre le président Macky Sall et l'ancien maire de Dakar Khalifa Sall. Si ces deux leaders cherchent à enrôler le maximum de responsables politiques dans leurs camps, leurs ouailles portent déjà le combat.

Une même démarche pour deux protagonistes. L'ancien maire de Dakar, Khalifa Sall, adopte la même stratégie que le chef de l'Etat, Macky Sall, pour se maintenir et maintenir l'opposition en vie. Face à la prouesse du leader de l'Alliance pour la République (APR) qui a débauché le propriétaire du parti Rewmi, Idrissa Seck, dont le passe-temps favori est désormais de tresser des lauriers au président de la République et de l'applaudir pour un oui ou pour non, le patron de Barthélémy Dias s'attelle à rallier à sa cause ce qui reste de l'opposition.

Après la déclaration du maire de Mermoz/Sacré-Cœur, annonçant une grande alliance autour de son mentor et d'Ousmane Sonko, les choses semblent de plus en plus prendre forme. Ce dimanche, Khalifa Sall a fait le déplacement pour draguer le leader de la plateforme «Avenir Senegaal Bi Ñu Begg», Cheikh Tidiane Dièye. «Le dimanche 13 décembre 2020, M. Khalifa Ababacar Sall, à la tête d'une délégation du Mouvement Taxawu Senegaal, a rendu une visite d'amitié et d'échanges à la plateforme Avenir Senegaal Bi Ñu Begg. Il a été reçu par le Dr Cheikh Tidiane Dièye et plusieurs membres du Secrétariat politique National de la plateforme.

Après avoir remercié la plateforme Avenir pour le soutien constant qu'elle lui a apporté tout au long des épreuves qu'il a injustement subies, il a exprimé la volonté de Taxawu Senegaal d'œuvrer pour le rassemblement des forces de l'opposition. Il a indiqué que les démarches déjà entreprises dans ce sens auprès de certains acteurs politiques sont très encourageantes, et plusieurs organisations ont manifesté leur adhésion totale à ce projet», renseigne un communiqué parvenu hier à «L'AS».

Se félicitant de la démarche de Khalifa, la plateforme «Avenir Senegaal Bi Ñu Begg» affirme que l'initiative du maire de Dakar «recoupe parfaitement des initiatives similaires qu'elle

a prises et qui ont également commencé à porter leurs fruits», précisant qu'à la suite de discussions franches et conviviales sur la situation politique nationale, les deux structures ont noté des convergences parfaites entre la vision et les objectifs qu'elles portent pour amener l'opposition à jouer son rôle avec détermination, engagement et responsabilité. «Cette convergence porte notamment sur la nécessité de consolider les acquis obtenus par le FRN et les partis de l'opposition engagés dans le dialogue politique, poursuivre les initiatives en cours pour informer et mobiliser le maximum d'acteurs ancrés dans l'opposition pour constituer un vaste cadre d'actions ; œuvrer avec tous ceux qui sont animés du même esprit à la constitution d'un noyau autour de valeurs partagées, en procédant notamment à la relecture des conclusions des Assises Nationales et à l'actualisation des recommandations de la CNRI», explique le document.

La plateforme «Avenir Senegaal Bi Ñu Begg» note qu'à la fin de la rencontre, les deux parties ont convenu de se retrouver très prochainement pour faire le point des démarches entreprises et à chaque fois que de besoin pour approfondir leurs discussions et échanger sur la situation nationale. Même si ce qui précède montre que les deux parties n'ont pas encore trouvé officiellement un accord, il convient de souligner que la démarche de Khalifa Sall est difficilement détachable de la volonté du pouvoir en place d'anéantir ses forces dans la capitale sénégalaise. Mais il convient de souligner que Macky Sall, accusé d'avoir l'obsession de faire main basse sur Dakar, semble pour le moment décidé de n'envoyer que ses ouailles pour mener le combat. D'abord, la présidente du Haut conseil des collectivités territoriales (HCCT), Aminata Mbengue Ndiaye, avait déjà émis l'idée de nommer le maire de Dakar. Ensuite le ministre de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, Oumar Guèye, a fait une sortie ce week-end pour théoriser sa suppression.

Du côté de l'ancien maire de Dakar aussi, depuis sa sortie de prison et après un break, il a recommencé ses visites de proximité et ses démarches pour nouer des alliances, loin des plateaux de télévision, sans formuler des critiques acerbes envers le régime. Ce volet semble apparemment être laissé à Barthélémy Dias.

63 ATTAQUES EN 1 AN CONTRE M. MAKHTAR CISSÉ: Pourquoi cet acharnement du quotidien « Les Echos » ?



Ces proches de l'ancien ministre de l'énergie Mouhamadou Makhtar Cissé n'en reviennent toujours pas. « Derrière «Les Echos», y aurait-il une plume armée pour tirer hebdomadairement sur Mouhamadou Makhtar Cissé ? », se demandent-ils.

Avec des copies de journaux comme preuves, ils ont soutenu qu'en un an, le journal a produit 63 articles négatifs sur Makhtar Cissé, avec un rythme qui, sans détour, ne peut être défini que par le mot « harcèlement ».

« Nous n'allons pas essayer de donner des leçons, car ce serait ridicule. Mais la moindre des choses pour un journaliste, est de véhiculer des informations justes, équilibrées et vérifiées. Même quand quelqu'un est accusé, l'éthique vous demande d'avoir au moins sa version plutôt que s'empresser à le salir... », se désole

M. S., un des proches de l'ancien ministre de l'Énergie dans la note reçue.

« De la crise de l'électricité du régime de Wade à nos jours, avec tous les résultats positifs qu'il a apportés aux côtés du président Macky Sall pour ce pays, est-ce que Makhtar Cissé mérite ce harcèlement inutile ? », s'interroge M. S. Alors que l'homme a juré loyauté à Macky Sall et son régime, certains usent de subterfuges pour essayer de le mettre en mal avec sa sœur Marième Faye Sall, en créant des dualités et ambitions fictives, a-t-il ajouté

Pour ces proches de l'ancien ministre de l'Énergie, avec ce qui semble se cacher derrière ce jeu, ce n'est guère étonnant qu'on ait véhiculé ou prêté fausement à Makhtar Cissé, l'idée de lorgner le fauteuil du président Macky Sall pour les mettre en mal.

Connu pour sa nature calme, discrète et aphone face aux bruits inutiles, Makhtar Cissé ne fera jamais une sortie publique pour dénoncer cet harcèlement. Mais, eux, ils menacent de saisir le CORED, ne serait-ce que pour le respect des règles du métier de journaliste. « Car trop, c'est trop », conclut la note

Pourtant à Leral, personne ne doute du professionnalisme du journaliste et Directeur de publication du journal «Les Echos» et du site Jotay.net, Cheikh Oumar Ndao, qui a cheminé pour être un patron de la Presse écrite..Leral reprend souvent ses articles à cause de sa crédibilité.

Sûrement que ce dernier n'a pas dû faire cette remarque ou ignore t-il que certains groupes de journalistes proches de la "gauche", s'acharnent sur Mouhamadou Makhtar Cissé...

Nous attendons aussi sa réaction...Une affaire donc à suivre...

vipeoples.net

GESTION DU PORT DE DAKAR :

Le cabinet d'audit BSC rate son rapport

Il fait référence dans son travail commandité par l'ARMP au marché relatif à l'acquisition de 2 groupes électrogènes pour la chaloupe « BEER » d'un montant misérable de 33 millions 512.000 frs conclu par entente directe avec CUMMINS Afrique de l'Ouest. Le cabinet d'audit BSC parle d'une violation des dispositions du code des marchés publics. Hélas, il n'a pas voulu prendre en compte la question d'urgence liée à la disponibilité de chaloupes qui tombaient souvent en panne. Or, les longues procédures des marchés publics ne permettaient évidemment pas de face à cette urgence.

« Dans un climat tendu d'indisponibilité et de pannes répétées des chaloupes de la LMDG, un projet d'acquisition de moteurs et de groupes électrogènes avait été initié en urgence et le marché lancé. L'offre de CUMMINS Afrique de l'Ouest, représentant local d'alors de CUMMINS Inc., a été retenue comme étant la seule conforme et moins disant. Ne pouvant pas arrêter la continuité territoriale de Gorée, la direction générale du Port autonome de Dakar a entrepris d'engager la bataille de la disponibilité immédiate et demander au concessionnaire attributaire provisoire de déclencher la livraison des

fournitures essentielles à la sécurité de l'exploitation » souligne une source portuaire.

Cette dernière ajoute que « le résultat de cette procédure d'urgence est aujourd'hui la disponibilité complète et une fiabilité de la chaloupe BEER face au rythme soutenu des rotations vers l'île de Gorée. La célérité, l'efficacité et la réponse aux préoccupations des populations de l'île ont guidé tout le processus de fiabilisation de la motorisation de la chaloupe Beer objet de ces appels d'offres ».

Alors lorsque l'urgence est de mise surtout concernant une question aussi sensible que la liaison maritime Dakar-Gorée, qui reste le seul lien des Goréens avec le continent, il est clair que vouloir accabler la gestion d'Aboubacar Sédikh Bèye pour avoir réagi en fast-track face à un problème lancinant, cela procède assurément d'une volonté de nuire et surtout à saper le moral de l'homme qui abat un sérieux travail au Port de Dakar.

« Le Témoin »

VOTE DU BUDGET DE FÉLIX ANTOINE DIOME: Le PDS règle ses comptes avec le «bourreau» de Karim Wade



Décidément, les députés du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) ont toujours une dent contre Antoine Félix Diome. Son implication dans les condamnations de Karim Wade et de Khalifa Sall, reste toujours en travers de la gorge des membres du groupe parlementaire «Liberté et Démocratie».

Premier à prendre la parole lors de la plénière consacrée au vote du budget du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Toussaint Manga est carrément sorti du sujet pour mettre le focus sur la personne de Antoine Félix Diome.

Le jeune député libéral n'a pas raté ce dernier, en indiquant qu'il n'est pas fait pour son nouveau poste. « Un ministre de l'Intérieur doit être une personne intègre, qui inspire confiance à la classe politique et à toutes les forces vives de la nation. Parce qu'il joue un rôle essentiel dans la consolidation de la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence. Malheureusement, Monsieur le ministre, vous êtes un acteur actif dans les plus grands complots politiques qui ont souillé notre démocratie. Vous étiez parmi les comploteurs qui ont sali d'honnêtes citoyens, trainé dans la boue des citoyens qui ont servi loyalement ce pays ».

« Vous faites partie de ceux qui ont piétiné la démocratie en manœuvrant pour écarter Karim Wade de la présidentielle de 2019. Dans une autre mission, vous avez été envoyé en tant qu'Agent judiciaire de l'Etat pour liquider et écarter un deuxième opposant, Khalifa Sall », a martelé Toussaint Manga. L'ancien responsable de l'Ujtl pense d'ailleurs qu'il a été bombardé ministre de l'Intérieur par Macky Sall, en guise de récompense

pour services rendus. «Vous êtes averti, toute chose a une fin, rien n'est éternel. Un jour viendra, vous serez à l'image de Mimi Touré, de Makhtar Cissé, de Aly Ngouille Ndiaye, de Moustapha Diakhaté, etc., c'est-à-dire remercié et jeté à la poubelle», a lancé Toussaint Manga.

Cheikh Mbacké Bara Dolly : «Pourquoi nous avons peur de vous voir à la tête du ministère de l'Intérieur»

Embouchant la même trompette, le président du groupe parlementaire «Liberté et Démocratie» a traité Antoine Félix Diome de «Procureur politique, Agent Judiciaire de l'Etat politique et aujourd'hui, ministre de l'Intérieur politique». Serigne Cheikh Mbacké Bara Dolly rappelle qu'après avoir fait sauter le procureur spécial Alioune Ndao, le régime de Macky Sall a chargé Antoine Félix Diome d'accomplir le sale boulot et de faire condamner Karim Wade.

Poursuivant, Monsieur Mbacké soutient qu'après avoir éliminé Karim Wade de la présidentielle de 2019, Antoine Félix Diome a été nommé en 2015, agent judiciaire de l'Etat.

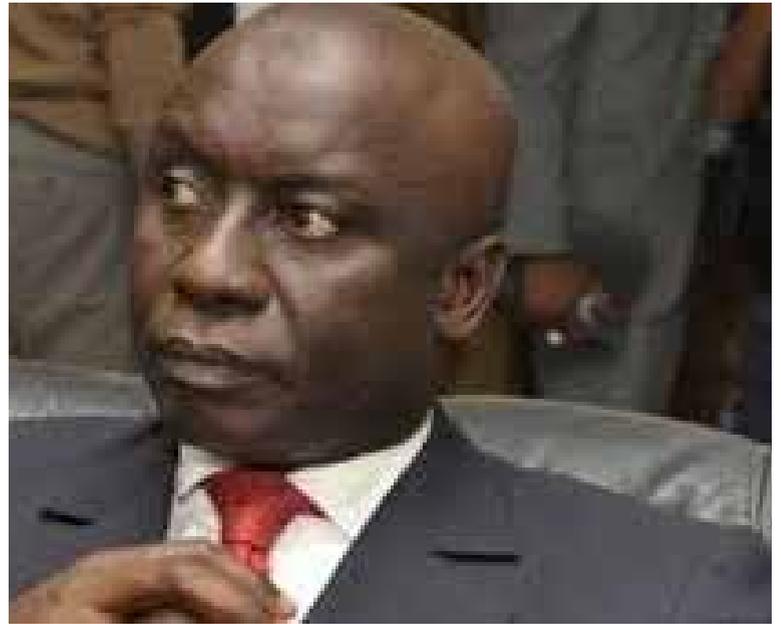
« Là aussi, vous vous êtes fait remarquer, en réussissant à faire condamner l'ancien maire de Dakar », dit-il.

Selon Serigne Mbacké Bara Dolly, tout ceci explique la peur de la classe politique et d'une certaine partie de l'opinion, de voir Antoine Félix Diome à la tête du département qu'il occupe aujourd'hui.

IDRISSA SECK ALIAS "FASSATOUMA YENE" "OU LE NOUVEAU SALTIMBANQUE DE BENNO BOKK YAAKAAR

Par Alioune Seck

Depuis peu le Sénégal est entré dans une nouvelle phase politique de son existence, non pas parce qu'il a accompli un pas de géant dans le renforcement de la démocratie, mais plutôt parce qu'il a fait du surplace, pire encore, il a fait une pirouette et une roulade arrière. L'entrée de FASSATOUMA YENE au gouvernement n'est pas sans conséquence dans la redistribution des cartes politiques car elle a occasionné de facto un positionnement obligatoire des acteurs politiques, par rapport à cette brutale et surprenante nouvelle donne. Désormais une ligne de partage éthique fait critère intangible pour marquer au fer rouge et séparer les politiciens véreux, sans vergogne et les hommes politiques à l'engagement fiable. C'est à saluer la naissance de nouveaux fronts politiques tels Jotna/CRD ou Sonko/Khalifa Sall dont l'ancrage dans l'opposition radicale ne fait l'ombre d'un doute. FASSATOUMA YENE occupe la tête de liste des politiciens tocards dont la poche trouée et la volatilité de leur parole et engagement déterminent leur positionnement. La capitulation éthique et politique de Idrissa Seck sera considérée comme le principal et indépassable ignominieux reniement de la politique au Sénégal dans les temps modernes. Qui peut accepter que ce gus du Kajoor, ce politicien-girouette, comme il convient de le qualifier maintenant était en négociation-waxaalé depuis quinze bons mois ? Et ce qui est dramatique dans ce contexte de guigne, c'est que son entrée a fini d'assassiner le peu d'espoir qui retenait encore les jeunes au pays. Depuis ce temps, les hécatombes juvéniles peuplent les océans, des côtes sénégalaises « dépoissonnées » aux côtes espagnols des grandes Canaries. Un nombre incalculable de jeunes comme poussés par une force mystique se bousculent dans des rafiot pour fuir le Sénégal. Depuis ce temps, il n'y a pas de sénégalais fier qui ne souffre de ce profond trou de merde causée au gentleman agreement sur lequel se sont arrimés les leaders politiques significatifs de l'opposition sénégalaise. Vraiment il n'y a qu'un FASSATOUMA YENE assez tordu, assez imprudemment impudent pour oser justifier par l'intérêt national, la démarche funeste et amoral de son sabotage politique couronné par son insipide et ridicule nomination à la tête du budgétivore CESE dont il se promettait d'être le sacrificateur une fois élu. Sous sa perfide langue, il est devenu le courtisan démagogue et fumiste qui fait croire à la population, que c'est parce que depuis l'apparition de la Covid 19 la Lune apparaît en plein midi, le soleil à minuit. Qui ne se souvient pas de sa odieuse et ahurissante déclaration de justification ! Mais comme un crime n'est jamais parfait, Dieu lui a fait fourcher la langue, en lui faisant dire que les négociations-waxaalé ont duré 4380 jours ou quinze longs mois si vous préférez, le temps que n'a pas duré la Covid 19. La honte du siècle ! Pour une poignée de CFA, plus de quarante ans de carrière politique sont partis en fumée. Idrissa vient de montrer sa face de monstre hideux qu'il faut amputer avec un sécateur telle la destruction de l'hydre de Lerne par Hercule. Cette violence expressive qui éclate dans la lisibilité immédiate de notre texte est loin d'être une rhétorique injurieuse, encore moins un appel au meurtre physique, mais



une détermination à combattre FASSATOUMA YENE et travailler à son enterrement politique sous quelque forme légale que ce soit. Cela est tellement vrai qu'il s'est livré tout dernièrement à une danse macabre, se trémoussant comme un vieux chameau et applaudissant à tout rompre à chaque mot de son nouveau mentor tel le bouffon du roi. Nous venons de découvrir en mondovision ses talents de saltimbanque-mbandakat. Cette résolution est à la hauteur de la trahison politique et de la félonie morale accomplies par le gus du Kajoor. Imaginez toute la théorétique programmatique sur laquelle il avait battu campagne, pour ensuite tromper les sénégalais qui l'avaient voté massivement. En effet, nous pensons que celui qui a négocié quinze mois à l'insu des citoyens, des structures de son parti, des fronts et coalitions dans lesquels il était partie prenante est un ennemi de toute liberté de penser et de toute démocratie. Il est devenu le danger public numéro un, il doit être décrié à l'indéfini et monté en épingle comme l'incarnation vivante du reniement moral, politique et religieux. Son reniement-apostasie pour du pain au lait, du mbourou ak sow ne doit pas être passé sous silence. Une souillure morale indélébile, assimilable à une mare noire fétide dans laquelle il se vautre pour se salir définitivement telle la bête immonde du champ politique sénégalais. A l'aune de ce que représentait Idrissa Seck dans le patrimoine politique immatériel de notre nation, et inversement à sa trahison historique, il sera impardonnable à qui que ce soit de lui faire place demain dans l'opposition, car pour qui sait lire, les signes avant-coureurs de son renvoi sont déjà visibles. Lui qui était l'aimant autour duquel s'étaient agrégées les têtes d'affiche de l'opposition sénégalaise, est devenu son repoussoir. Quelle fin tragique d'une bête politique morte par auto-strangulation ! Quel gâchis ! Imaginez encore que celui-là était élu en 2019 ! Je vous laisse conjecturer sur la suite.

Lorsque Idy danse et se revendique « dame de compagnie » du Président

Par Marvel Ndoye

Faut-il en rire ou en pleurer de voir Macky Sall chanter le nom de Idrissa Seck, et ce dernier de danser pour revendiquer sa nouvelle qualité de « dame de compagnie » ? Les deux se haïssent, mais ont une idéologie commune : « la fin justifie tous les moyens ».

Sur Macky Sall, voici ce qu'en disait Idrissa Seck tout le long du 1er mandat de Macky. « il peut peu – il est incapable, il est incompétent, ne respecte pas sa parole, est assassin de nos enfants, c'est un peureux, il est assujéti aux puissances étrangères,... », « quand je le qualifiais de sous-préfet de la France, j'étais trop généreux car il n'est même pas au plus petit échelon du fonctionnaire français vis-à-vis du président Macron ».

Il faut reconnaître que les sénégalais en majorité n'en pensent pas moins. Lire ou entendre autre chose à travers les réseaux sociaux, les micros-trottoirs, les discussions dans les grandes places relève de l'exception. C'est la raison pour laquelle Macky Sall, conscient de la déception générale, a orchestré un simulacre d'élection en 2019. Il a d'abord écarté les 2 sérieux opposants qu'étaient Karim Wade et Khalifa Sall par une monstrueuse parodie de justice. Il a ensuite fait écarter 19 autres candidats par un tripatouillage de la constitution et de la loi électorale. Et bien d'autres artifices aussi abjects les uns que les autres qui apportent de l'eau au moulin de Idrissa le qualifiant de « peureux ».

Sur Idrissa Seck quant à lui, son parcours donne à se demander à quelle perfidie ne s'est-il pas encore livré ? Quel blasphème n'a-t-il pas encore commis ? Contre quel mentor ne s'est-il pas déjà retourné ? Quel allié politique ou quel électeur n'a-t-il pas encore trahi ? A quel protocole immoral ne s'est-il pas encore livré ? Quelle parole n'a-t-il pas déjà renié ?

En voilà des questions qui feraient s'emmurer n'importe quel observateur dans un silence profond, peinant à trouver un exemple. Son nom et son visage sont définitivement inscrits dans les annales politiques du Sénégal comme ceux du plus tortueux des sénégalais. Il en a bouleversé toutes les barrières. La trahison, le reniement, la duperie, semblent être ses seuls outils de travail. Son histoire devrait être enseigné comme ce qu'il ne faut jamais faire en tant que musulman, en tant que talibé, en tant qu'homme politique, en tant que patriote.

Il n'a pas hésité à trahir et détrousser Abdoulaye Wade, qui le considérait comme son fils et son plus proche confident, avant de le qualifier de « serpent venimeux ». Son



histoire avec Abdoulaye Wade rappelle celle de Judas avec le Christ dont il était l'ami, et peut-être même l'un des plus proches, bénéficiait de toute sa confiance, et tenait les cordons de la bourse. Et Judas le trahit pour des deniers.

Il a trahi et retrahi les sénégalais, leur montrant un visage le jour, fomentant sur leur dos la nuit. Il l'a fait avant les élections de 2007 (les fameuses audiences du palais). Il l'a fait avant et après les élections locales de 2009 (son discours de Thies, etc.). Il l'a fait après les élections de 2012. Et fidèle à sa nature, l'on a tous vu comment il s'est lamentablement illustré lors du dernier remaniement.

Il a trahi et retrahi ses alliés occasionnels à chaque période électorale.

Nous avons vu comment Idy utilise sans pudeur la religion, l'Islam, les versets, les confréries pour satisfaire ses objectifs du moment.

Dans le but de courtiser les juifs, pour des raisons inavouables, il n'a pas hésité à emprunter des versions du sionisme remettant en cause la vraie Qibla, et insultant le monde musulman dans son entièreté. « Dieu, dans le Coran ne parle pas de Makkah, mais de Bakkah, qui renvoie étymologiquement aux pleurs, pourquoi est-ce qu'on penserait que le lieu de pèlerinage serait la Mecque et pas Jérusalem... ». Dixit Idy

Et au passage il a tenté de banaliser le drame que vivent les palestiniens. « Le conflit israélo-arabe se résume à de petites querelles de demi-frères rivaux ». Dixit Idy.

Comme le disait feu Sidy Lamine Niasse, par ces blasphèmes répétés et sa manière d'instrumentaliser les versets, « Idrissa Seck est à classer parmi les apostats, et non pas parmi les musulmans ».

L'homme n'a pas hésité non plus à transhumer d'une confrérie à une autre, se revendiquant subitement « Fervent Mouride » à l'approche des élections, espérant en tirer un bénéfice électoral.

Avec tout ce dont l'homme s'est montré

capable ces 20 dernières années, faut-il s'étonner de l'entendre révéler qu'il négocie depuis 15 mois avec Macky Sall qu'il insultait le jour, excluant fermement toute idée de s'asseoir avec lui pour discuter ?

Faut-il s'étonner qu'il mette sa volte-face sur le dos du Créateur qui l'aurait contraint à accepter une fonction offerte par un décret alors que lui avait banni toute nomination par décret pour le restant de sa vie ?

Malgré les nombreuses VAR, il n'a aucune gêne à proférer un vulgaire mensonge avec son « Fass Na Yéné », histoire de nous dire que ce serait plutôt à Dieu qu'il faut en vouloir pour sa volte-face à lui.

Faut-il s'étonner de le voir chanter et danser sans aucune honte au CCIAD pour celui à qui il faisait référence en convoquant un texte du livre sacré disant « Ne confiez pas la gestion de vos affaires aux incapables » ?

Aucun homme politique sénégalais n'a dans son histoire autant de trahisons, autant de voltefaces, autant de reniements, autant de félonies, autant de protocoles nocturnes. Aucun croyant n'a été aussi loin dans l'instrumentalisation de la religion et des croyances à des fins politiciennes.

Idy se sait fini politiquement, les milliards de fonds secrets dérobés à Wade se sont épuisés, les membres de son parti et ses amis l'ont quitté. Depuis les élections présidentielles de 2007, il ne fait que dégringoler. Aux dernières élections présidentielles 2019, avec autant d'alliés politiques ayant appelé leur militants et sympathisants à voter pour Idy, à sa place même un Yawou Dial aurait réussi à amener Macky Sall au 2ème tour. Mais Idy repousse bien plus qu'il n'attire car à lui seul il est incapable de réaliser 3% à ce jour.

Idrissa Seck a bien compris que Macky Sall préfère s'entourer d'hommes sans foi ni loi, de politicards professionnels, de prédateurs, de brigands comme ce député appelant à sortir les machettes contre les sénégalais qui imposeront à Macky Sall le respect de la constitution et de son esprit. Il s'est alors engouffré dans cette brèche.

Macky Sall sait que Idy est le « serpent venimeux » décrit par Wade. Il avait même sommé ses hommes de ne plus lui parler de Idy. Alors il va s'amuser à l'humilier, à le voir danser, à l'entendre chanter ses louanges bien plus fort que ceux qu'il qualifiait de « dames de compagnie du Président ».

Entre les deux hommes, « la trahison n'est qu'une question de date ».

Mortal Kombat entre Mimi et Macky

Kaccoor Bi

C'est dit ! Et ça l'a été à haute et intelligible voix pour que nul n'en ignore. Le Chef que l'on disait en train de se rabibocher avec celle qui a été de tous les combats pour sa réélection, pourrait définitivement se dresser contre elle. Et ce sera pour un Mortal Kombat. En tout cas, la sortie de l'ancienne Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental sonne comme une déclaration de guerre. C'est la parole du Chef qui est mise en doute. Ou, plus exactement, c'est le Chef qui est pris au mot. Le Chef qui a déclaré urbi et orbi, c'est-à-dire partout, qu'il en est à son second et dernier mandat. Seulement voilà, depuis quelques mois il ne se prive pas de décapiter sans état d'âme et avec diligence tous ceux qui osent soutenir qu'il est en train d'effectuer son dernier mandat. Allez-y comprendre quelque chose !

D'un autre côté, tous ceux qui disent qu'il peut faire un troisième mandat bénéficient curieusement d'une promotion... Parmi ceux-là, celui que l'on considère comme l'inculte de l'attelage gouvernemental. Vous pensez réellement qu'il porte le bonnet d'âne ? Allons ! Pas si balourd que ça, le mec ! Et sitôt la déclaration de l'ex-bourreau de Wade fils faite, voilà qu'on lui saute dessus. Et croyez-nous, la meute ne va pas la lâcher. Tous ces messieurs et dames, qui rêvent d'être invités à la table du Chef, vont lui sauter dessus. Après Sonko, elle sera la personne à abattre. Et ils vont user de tous les moyens pour y arriver. Faites place à Mimi, elle est depuis hier dans l'opposition ! Cela dit, le Chef ne doit pas ignorer que son ancien Premier ministre détient également des armes. Mais pas de celles que nos belles dames usent pour nous « Tuer » !



ASSANE DIOMA NDIAYE SUR LE CENTRE DE REDRESSEMENT DE KARA SÉCURITÉ :

« L'État est le principal responsable... Il est inconcevable que l'État ne soit pas au courant »



Le défenseur des droits humains, Assane Dioma Ndiaye, s'est confié à Dakaractu sur le Centre de redressement de Serigne Modou Kara. Sur ce, il a avancé que ce genre d'opérations ou d'activités n'est pas du ressort d'un privé, encore moins d'un citoyen. Même au cas où une organisation quelconque ou une personne aurait cet objectif, cela nécessiterait une caution et surtout un accompagnement de la part de l'État parce que dit-il, il s'agit avant tout de la privation de liberté. « Seul le juge dans un État de droit peut attenter à la liberté individuelle parce que mettre quelqu'un dans un centre, c'est le priver de la liberté d'aller et de venir, donc vous conviendrez que cela ne peut pas être admissible de la part de l'État qui n'est pas une autorité judiciaire encore moins de la part d'un citoyen. » Ainsi la robe noire de se poser la question de savoir

comment de telles choses ont pu se passer pendant des années sans que l'État ne réagisse, sans que l'État ne soit au courant. « J'ai du mal à concevoir que l'État, de par ses pouvoirs régaliens, de par ses réseaux de renseignement, de par ses forces de sécurité ne puissent pas être au courant. » Sur ce, il accuse l'État d'être le principal responsable. Il soutient qu'un citoyen peut être ignorant, il peut faire des choses qu'il pense être dans la normalité ou dans la légalité alors que ces choses sont en déphasage avec la légalité.

Sur le plan pénal, il faut désigner des responsables. Il faut imputer des faits concrets à une personne déterminée. « Qui doit être responsable pénalement. Il peut y avoir une responsabilité par complicité ou par instigation, une responsabilité par co-action. Ainsi, avance t-il, il appartient aux autorités surtout au juge

d'instruction qui a en charge du dossier de voir sur qui pèseront des charges parce que l'objectif d'une information est de faire en sorte que toutes les charges qui pèsent sur une personne dénommée et non dénommée puissent être établies de manière à ce qu'ultérieurement une juridiction de jugement puissent connaître de l'affaire.

Concernant les cas des décès qui ont eu lieu dans ce centre, il faut également déterminer la preuve de leurs causes.

Il affirme que le responsable moral a compris que cette chose n'aurait dû jamais avoir lieu, il n'aurait jamais dû se lancer dans cette activité parce que quand même, redresser suppose des compétences à la fois professionnelle, psychologique, sociologique et ceux qui étaient préposés à cette tâche ne l'ont pas.

dakaractu.com

Le Sénégal, une société humiliante

Par Sidy DIOP (Le Soleil)

Qu'est-ce qui pourrait expliquer cette colère irrépressible qui pousse nombre de nos enfants à se jeter dans la gueule de l'Atlantique malgré ces images de mort qui envahissent nos écrans ? Comment, dans un pays au tréfonds aussi religieux que le nôtre, la quête de la réussite en arrive à pousser nos jeunes à mépriser le danger et à estimer que la mort vaut plus qu'une vie sans réussite sociale ? Quand on prend la peine de discuter avec quelques-uns de ces candidats au « Barça wala Barzak » (l'Europe ou la mort), on est sidéré par le ressenti qu'ils ont de leur place dans la société sénégalaise. Car, pensent-ils, rien n'est plus violent que le manque d'estime que leur propre société développe à leur égard.

Notre société célèbre la réussite et la richesse à l'excès. Dans nos familles, nos associations et lors de nos cérémonies, la richesse définit les rapports sociaux. Ceux qui ont les moyens de la générosité sont chantés, vantés et offerts en exemple. Bonheur du franc Cfa ! Eloge de la prospérité ! C'est pourquoi chez nous, le bonheur s'exhibe. Au Grand Théâtre, à Sorano, à la télé, bref dans les raouts familiaux et sociaux, ces accommodements par l'avoir ont fini de redéfinir le visage de notre société. Nos allégeances religieuses, politiques et associatives sont dictées par l'argent. Notre société est avec les pouvoirs, tous les pouvoirs. Autrefois, une solidarité agissante servait d'amortisseur et parvenait à adoucir les ressentiments qui peuvent naître de la misère d'une bonne partie des fils de la société. Aujourd'hui, une discrimination par la réussite sociale a fini de nous installer dans une société d'humiliation.

De fait, notre société est humiliante pour la frange de ses enfants qui n'ont pas eu l'heur de recevoir la visite de dame fortune. Ces derniers doivent vivre quotidiennement en enjambant les murs de l'indifférence, en supportant quolibets et ricanements. On dit chez nous, trivialement, que « le travail de la mère assure le déjeuner de ses enfants ». Or, dans nos familles, la parole est essentiellement pour les plus chanceux. Qu'importe leur ordre dans la fratrie.

L'humiliation est pourtant une forme intense, voire radicale, de souffrance psychique : elle dévalorise, méprise et met en cause le droit de l'individu à être, à vivre, sans justification. Elle tend en effet à effacer le sujet dans sa qualité même d'être humain. Ces humiliations qui touchent à l'estime et au respect que les gens peuvent avoir de leur propre dignité sont grosses d'actions, a



priori irréfléchies, mais qui trouvent leur justification dans le mal-être social de leurs auteurs. C'est un sujet qui devrait être investi par nos sociologues et qui pourrait largement expliquer la « folie suicidaire » de ces victimes de cette pauvreté que notre société prend un malin plaisir à leur coller à la figure. Une négation de leur dignité en somme. Les fonds de l'Atlantique sont peuplés d'existences concassées.

La dignité, au fond, c'est la faculté d'avoir confiance en soi, en son propre jugement, en sa capacité de retourner une situation défavorable. C'est aussi la capacité à garder espoir. A s'accrocher à un probable sourire du destin. Or, notre conformisme social a ôté à la plupart d'entre nous cette confiance en soi, et c'est probablement la plus surnoise et la pire des humiliations. Le sentiment de dévalorisation et d'infériorisation de nos enfants peut conduire aux comportements les plus extrémistes.

Il nous faut réfléchir au sort de nos enfants dont la vie tient encore à un mince fil d'espoir. Nos autorités devraient, toujours, entretenir ce filet d'espoir pour que chaque fils du pays trouve la juste expression de ses possibilités. Il nous faut penser à une société plus juste et plus ouverte au droit à la dignité qui passe par l'accès aux emplois. Car seul un travail décent peut garantir la dignité et le respect des autres. Il nous faut transformer notre société qui charrie l'humiliation en une société plus décente. Cela ne garantira certainement pas la fin des embarcations de la mort mais offrira sûrement à ces jeunes une nouvelle espérance.

EMIGRATION CLANDESTINE, ENQUÊTE SUR LE SYNDROME POST-TRAUMATIQUE DES RESCAPÉS DU VOYAGE DE LA MORT



Quatre cent quatre-vingt jeunes ont péri dans l'Océan depuis le 24 octobre dernier, d'après l'Ong «Alarm Phone», spécialisée dans l'assistance téléphonique pour personnes en situation de détresse en mer. Si ce chiffre contesté par les autorités sénégalaises renseigne sur l'ampleur de la recrudescence de l'émigration clandestine, il touche aussi du doigt les séquelles psychologiques qui ne manquent d'escorter la vie des quelques rescapés de ces expéditions funestes.

Depuis le naufrage de leur embarcation survenu le 29 octobre dernier, au large des côtes mauritaniennes, Abdoulaye Seydi n'est plus le même. Allure quelconque, silhouette frêle moulée dans un pantalon noir sur une chemise de couleur verte, Abdoulaye n'est toujours pas revenu de la mer. Du moins, psychologiquement. Ses nuits sont troublées et son sommeil hanté par les images des 75 corps de ses camarades engloutis par la mer. Candidats à l'émigration clandestine, ils ont pris la mer deux semaines plus tôt. Ils étaient environ 100 à bord de la pirogue. Après des semaines d'errance, sans eau ni nourriture, leur embarcation a fini par atterrir à Nouadhibou, sur les rives mauritaniennes, escortée par les garde-côtes marocains. Seules 25 personnes ont pu rallier la terre ferme sur les 100 migrants à bord de cette pirogue. Les autres sont restés dans le ventre de l'Atlantique. Lui s'en est tiré avec de légères égratignures, mais les images de ses camarades restés dans l'Atlantique continuent de le hanter. Un trémolo dans la voix, il serine : «Le drame s'est produit aux environs de 23H45mn. A bord, nous étions au moins 100 migrants, mais au final, seules 25 personnes ont pu être sauvées. Nous avons décidé de quitter le pays parce que la situation était intenable. J'ai investi deux millions pour acheter du matériel, mais je ne pouvais plus assurer la dépense quotidienne. J'ai hypothéqué le moteur de ma pirogue à 600 mille francs Cfa et payé 350 mille francs Cfa pour voyager. La pirogue que nous avons prise était en bon état. Nous avions à bord plus de 100 bidons d'essence. Durant quatre jours, nous avons voyagé convenablement avec deux moteurs de 40 chevaux neufs.» Le voyage se déroulait à merveille pour ces jeunes qui rêvaient d'un ailleurs plus clément. Jusqu'à ce 7^e jour fatidique où tout a basculé. «Au bout du septième jour, il n'y avait plus de nourriture à bord. Tout s'est subitement évaporé, plus d'eau, plus de nourriture. Certains avaient faim, d'autres ne pouvant plus supporter la soif buaient l'eau de mer. A la longue, ils vomissaient tripes et boyaux, puis du sang. Des migrants commençaient à mourir dans la pirogue. Les personnes décédées étaient jetées en mer. En plus de ça, la nuit, on ressentait la présence de djinns dans la pirogue et pourtant, ils n'avaient

pas pris le départ avec nous. La méfiance et la peur ont commencé à s'installer à bord.» Après des jours d'errance en haute mer, Abdoulaye et ses camarades vont enfin apercevoir un bateau. Alors qu'ils se croyaient tirés d'affaire, leur déception sera grande. Encore sous le choc et comme tétanisé, il interrompt son récit, hoquète dans un souffle rauque au bout du fil, puis lâche : «Nous avons aperçu un bateau, espérant qu'il allait enfin nous sauver, mais non, il nous arrosait avec l'eau pour faire chavirer notre pirogue, sans oublier des bateaux-citernes que nous avons rencontrés sur notre chemin qui voulaient nous écraser. Finalement, c'est un bateau marocain qui nous a guidés vers les rives de Nouadhibou. Beaucoup de gens sont morts durant notre voyage.

Il y avait même des gens qui, avant de mourir, étaient devenus fous. Sans nourriture, ni eau, certains agonisaient. C'était terrible.» Jusque-là, c'était encore gérable. Mais l'insoutenable est survenu, quand Abdoulaye a vu les dizaines de corps de ses pairs flottant au-dessus de l'eau ou échoués sur la rive. S'ils ne coulaient carrément, engloutis dans le ventre de l'Atlantique. Le cœur d'Abdoulaye manque un battement. «Voir les corps de mes camarades sur la rive était au-dessus de mes forces. J'ai craqué.» Il étouffe un sanglot, marque une pause, avant d'enchaîner : «N'eût été l'appui psychologique dont j'ai bénéficié aussitôt après ce drame, je pense que j'aurais mis fin à mes jours. Parce qu'au fond de moi, je me disais que je n'avais pas le droit de revenir vivant. Il y a eu un léger mieux après ces séances, mais je n'arrive plus à fermer l'œil la nuit. Le moindre petit bruit me fait trembler. A chaque fois que je ferme les yeux, je revois la scène et je suis en proie à des cauchemars et des crises d'angoisse terribles. Une peur constante m'habite dès que je me retrouve seul dans un endroit sombre. Aujourd'hui, j'évite de rester seul avec mes pensées noires, pour ne pas sombrer dans la démence.»

«Je suis marquée à jamais par l'image de la main tendue de mon amie, Khadija alors qu'elle était emportée par les flots»

Si Abdoulaye a réussi tant bien que mal, à trouver un semblant de normalité dans son équilibre psychique, Aïssata Ndiaye, elle, a dû son salut à sa foi et à l'écriture. Mais, elle demeure marquée à jamais. Comme une écorchée vive. Elle a 22 ans lorsqu'elle décide de tenter l'aventure. Partie en Russie pour étudier la langue en 2017, Aïssata a suspendu le calvaire des bancs au bout d'un an, face aux conditions de plus en plus difficiles de survie au pays de Poutine. «Je bénéficiais juste d'une bourse, mais la vie était tellement dure que sous l'influence d'amis qui ont réussi

à rejoindre l'Espagne, j'ai décidé de tenter ma chance. A l'insu de mes parents, j'ai économisé ma bourse pendant un an et me suis payé le billet à 500 000 FCfa pour aller au Maroc. C'est à partir de là que je devais rallier l'Espagne par l'entremise d'une dame à qui j'ai versé 1 500 000 Fcfa. Elle m'avait mise en confiance et assuré que je rejoindrais l'Espagne par bateau.» Sa désillusion sera grande ce soir de 2018, quand réveillée en pleine nuit, sa convoyeuse la met en rapport avec un chauffeur pour rejoindre Tanger, point de départ situé à 30 minutes de l'Espagne. «C'était le trajet le plus pénible de mon existence. Prévus pour 5 personnes, la voiture en contenait 13.

Nous étions entassés comme des sardines et la voiture roulait à tombeau ouvert. J'ai eu la peur de ma vie et me suis dit que vivais mes derniers instants sur terre. Arrivés au point de départ, je suis tombée des nues quand j'ai vu qu'au lieu d'un bateau, c'est un zodiaque qui devait assurer la traversée. J'ai flippé et, malheureusement pour nous, il pleuvait des cordes.» Désorientés, glacés jusqu'aux os, les 13 candidats hésitent à embarquer. Mais requinqués par les lumières blafardes des côtes espagnoles qu'ils apercevaient au loin, ils tentent leur va-tout. Ils venaient de signer leur ticket pour le suicide. «En pleine mer, la pluie tombait drue. Il y avait de fortes rafales de vent et le zodiaque a commencé à chavirer vers l'océan atlantique. Dans l'impossibilité de faire demi-tour, le passeur a laissé la pirogue chavirer au gré du vent jusqu'à ce qu'il entre en collision avec un bateau.

Le zodiaque s'est renversé et nous nous sommes tous retrouvés dans l'eau glaciale.» Aïssata n'a dû son salut qu'à une corde. Sans gilet de sauvetage, avec juste un tee-shirt sur le dos, elle s'y raccroche comme une désespérée. Ses compagnons parviennent à se hisser à bord du zodiaque. Elle aura à peine le temps d'apercevoir les mains tendues de quatre des leurs dont celle de son amie d'infortune, Khadija, l'autre seule femme du convoi, engloutis par les eaux avant de tomber en hypothermie. «J'étais affolée et j'ai demandé à mes compagnons de leur venir en aide. Dans l'indifférence totale, ils m'ont dit qu'ici, c'était chacun pour soi. Puis, je ne me suis souvenue de rien.» Elle reprend connaissance à l'hôpital où les médecins tentent tout pour la sauver. Une fois remise sur pied, Aïssata et ses huit compagnons rescapés sont acheminés en Algérie où ils ont été emprisonnés. C'était le début d'un autre cauchemar. «Dans ces geôles, nous avons subi toutes sortes de tortures, de brimades et d'humiliations. On se nourrissait de feuilles et les femmes étaient systématiquement abusées sexuellement. J'ai échappé au viol parce que j'étais malade et faible.» Aïssata reviendra finalement au bercail le 14 juin 2019, après un parcours pénible qui l'a menée à Assamaka, Agadez et Niamey. Un an et 6 mois après cette tragédie qui a emporté 4 de ses proches, Aïssata peine toujours à émerger du cauchemar. «Je suis vivante aujourd'hui, mais je ne suis pas sortie indemne de ce drame», souffle-t-elle, lasse. Les séquelles du drame chez Aïssata sont profondes, surnoisées. Moins visibles, elles rongent la jeune dame et se présentent sous les contours de visions apocalyptiques.

Ses nuits sont constamment blanches et hantées de cauchemars effrayants. Le récit entrecoupé de courts silences et de longues hésitations, elle geint : «Depuis ce jour, je ne passe pas une seule nuit sans faire des cauchemars. Je suis marquée à jamais par l'image de la main tendue de mon amie, Khadija, emportée par les flots. Il m'arrive parfois de pleurer.» Mais grâce à sa foi inébranlable et à l'écriture, elle parvient à évacuer le stress afin de ne pas sombrer dans la déprime. Seul bémol, les réprimandes acerbes de sa famille et la stigmatisation dont elle est parfois victime. «Ma famille ne comprend toujours pas comment j'ai pu m'embarquer dans une telle folie. Pendant très longtemps, elle m'en a voulu. Ma mère m'adressait à peine la parole. Elle ne pensait pas que je pouvais être aussi déterminée. J'ai très mal vécu leur réaction.» Pire que le traumatisme vécu en pleine mer.

«Dame, la phobie du dehors et des flammes»



La quarantaine, Dame Fall, domicilié à Ndiaby Fall, village nouvellement rattaché à la commune de Kébémér, revient de loin. Marié, il a tenté de rallier l'Espagne à bord d'une pirogue et a failli trépasser au cours de ce périple périlleux. Leur embarcation de fortune, qui avait levé l'ancre à partir de Mbour, avait malheureusement pris feu en haute mer avant de chavirer. Naturellement, c'était le sauve-qui-peut. Chacun des candidats à l'émigration clandestine essayait de sauver sa vie. Finalement, le décompte macabre sera énorme. Les jeunes ont péri en masse dans les eaux. Seule une vingtaine de rescapés sera dénombrée. Dame Fall fait partie de cette liste réduite de chanceux rescapés qui ne parviennent toujours pas à chasser de leur esprit les scènes horribles, intenable et terrifiantes qu'ils ont vécu dans les eaux. Joint au téléphone, le jeune homme qui n'avait jamais voulu se confier à la presse, s'est fait violence pour briser le mur de glace.

Le ton haut, la voix audible, il embraye : «Pour dire vrai, nous avons vécu l'enfer en mer. Lorsque la pirogue a commencé à prendre feu, nous avons tous sauté dans l'eau. Des camarades et moi, nous nous sommes accrochés à une corde attachée à la pirogue. C'était épouvantable. Certains, essoufflés, ont fini par lâcher prise et furent emportés par le courant. Moi, même si je commençais à perdre espoir de plus en plus, je me suis toujours armé de courage. Le fait de penser à mes parents qui comptaient beaucoup sur moi me redonnait de la force. Je me disais que je n'avais pas le droit de mourir si tôt. Cette conviction forte m'a redonné du courage et je me suis accroché avec toute l'énergie qui me restait à la corde.» Déterminé à sauver sa vie, Dame a commencé à désespérer quand les flammes ont commencé à lécher son dos et une partie de son visage. Aujourd'hui, il doit sa vie à une planche en bois qui lui a permis de détourner le feu vers une autre trajectoire. Et à la main tendue d'un secouriste. «Après près de deux heures d'une lutte acharnée contre les flammes, j'ai cru halluciner quand j'ai vu une main tendue. Celle d'un secouriste. Il m'a tiré de ce guêpier.» Aujourd'hui sauf, à l'abri dans son cocon familial, Dame s'est enfermé dans le déni. Comme pour chasser les mauvais démons qui hantent ses nuits, il refuse d'endosser le trauma causé par cette tragédie. «A mon retour, ils ont été nombreux à avancer l'hypothèse selon laquelle j'étais fou. Mais je réfute catégoriquement cette folie qu'on veut me faire endosser. Certes, je suis encore perturbé par les images du naufrage, mais je suis loin d'être dément. Depuis mon retour, je reste cloîtré à la maison. J'ai la phobie du dehors et des flammes.» Dame n'est pas le seul à porter les séquelles de ce drame. Son épouse est aussi une victime. Elle ne fait pas de cauchemars, mais est obligée d'endurer, chaque jour, chaque nuit, les contrecoups de ce drame. Elle confesse :

«Ce que nous vivons est difficile à cerner et à expliquer. Il ne se passe pas une nuit sans que mon époux ne me réveille en pleine nuit par des cris. En plus, il tient un discours incohérent, s'il n'appelle pas à l'aide, comme s'il était en pleine mer en train de se noyer. Je le soutiens du mieux que je peux. Mais c'est difficile. Il est traumatisé et peine à affronter le monde extérieur. Le plus dramatique est que les rescapés et leurs familles, à part un bref suivi psychologique, sont laissés à eux-mêmes. A leur sort.» Seuls au creux de la vague.

OUSMANE NDIAYE, PSYCHO-SOCIOLOGUE : «Certains rescapés sont dans le déni de leur dépression par refusent d'accepter leur échec»

«L'émigration clandestine par voie maritime est une véritable tragédie. Ceux qui ont vécu cette tragédie, s'ils ont survécu, ne reviennent pas indemnes de cette aventure. On pourrait dire beaucoup de choses sur leurs états mentaux, avant leur départ, pendant les jours passés en mer dans des conditions affreuses et le retour vécu comme un échec. Ils reviennent avec un état mental de type dépressif. Autrement dit, l'échec est là. Ils ont beau dire, mais c'est fait patent. Ils ont échoué dans leur entreprise. La famille, elle-même, vit également cette situation d'échec parce que bien souvent c'est un projet familial. Donc, il faudrait parler de la situation avant le voyage qui était déjà une situation d'échec social, caractérisée par une déconsidération de la famille, une perte d'estime de soi et une dépression masquée. Il est parti. Il a échoué et pendant ce voyage, il a vécu des choses affreuses. Il a connu la faim et la soif. Il a vu des camarades de voyage mourir de faim et qu'on a balancés à la mer. Il a également vu des camarades perdre la raison. Même lui, à un moment donné, va décompenser et dire à son retour qu'il a vu des djinns, des sorciers. Toutes ces visions proviennent de ce qu'on appelle en psychologie, les cerveaux archaïques. C'est dans cette partie du système nerveux qu'il y a eu le déclenchement de toute cette imagerie diabolique. Et eux sont convaincus qu'ils ont eu des visions et que c'était réel. Donc, revenus par miracle sur terre, ces jeunes rentrent dans des conditions qu'on peut qualifier de dépressions. Mais, malheureusement, la plupart de ces rescapés ont tendance à le rejeter. Ils sont dans le déni et dans la bravade. Ils s'accrochent à la religion pour nier être en état de dépression. C'est une attitude de bravade. Ils sont dans le déni parce qu'ils refusent d'accepter leur échec. Et ce déni les protège de l'effondrement. Donc, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils s'aplatissent. Ils n'ont que ça comme base pour revenir dans la vie sociale. Sinon, c'est l'aplatissement et donc la folie totale. La foi et la famille sont utilisées comme rempart dans ces cas, car elles constituent un argument défensif.»

DR KHOUREDIA NDIAYE SY, PSYCHIATRE A LA DIVISION SANTE MENTALE DU MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE : «Le rescapé peut développer une dépression pouvant entraîner le suicide»

Prise en charge : «La Division Santé Mentale du Ministère de la Santé et de l'Action sociale a dépêché une mission à Mbour. L'intervention a porté sur une centaine de familles, réparties dans les localités de Mbour, Nianing, Warang, Mballing et Pointe Sarrène. Pour la première étape, nous sommes partis à Mbour dans les quartiers Téfess, Golf, Résidences, les 12 et 13 novembre 2020, pour rencontrer les migrants de retour et certaines familles endeuillées. Nous avons même travaillé avec des acteurs communautaires de Mbour qui ont été capacités la veille dans l'accompagnement psycho-social des migrants. Des rescapés ont décrit leur stress.»

Causes des troubles psychiques : «Quand un sujet est confronté à la réalité de la mort, cela peut entraîner un état de stress post-traumatique. En effet, l'événement traumatique est responsable au début, d'une réaction aiguë qui peut durer de quelques heures à quelques jours. Au cours de cette phase aiguë, lorsque les capacités d'adaptation du sujet sont dépassées, il pourrait avoir une perte du contrôle de soi, d'où les réactions impulsives (suicide, auto-agressivité...). Au bout de 2 jours à 4 semaines, nous avons une phase de stress aiguë qui entraîne une détresse



émotionnelle et une perturbation du fonctionnement. L'état de stress post-traumatique est la troisième phase qui survient après 1 mois. Dans ce cas d'espèce surviennent des troubles psychologiques tels que les insomnies avec des reviviscences des scènes, des cauchemars et des souvenirs répétitifs qui peuvent envahir le sujet, qui n'arrive plus à faire les activités quotidiennes de sa vie. Cela peut encore entraîner des états d'évitement, des difficultés d'endormissement, des accès de colère et d'irritabilité. Chez les émigrés clandestins, pour certains, il a été rapporté des difficultés à s'alimenter, à trouver de l'eau ou à dormir correctement dans le bateau. Ces encombres auraient poussé certains émigrés à se laisser mourir, à capituler ou à se jeter en pleine mer. Devant ces privations instinctuelles, il peut ne pas lutter pour sa survie. Maintenant, pour les rescapés, s'il n'y a pas d'assistance psychologique précoce, le sujet pourrait présenter des troubles du sommeil et ses souvenirs peuvent être très envahissants. De fait, ces rescapés ont souvent tendance à sombrer dans des épisodes de stress post-traumatique.»

Conséquences : «Parmi les conséquences, il y a les troubles du sommeil, l'agitation... Le sujet n'arrive pas à tenir sur place et la nuit, il a du mal à dormir et fait des cauchemars en rapport avec l'événement traumatique. Il pourrait, à la longue, avoir des troubles du comportement. Dans d'autres cas, des dépressions peuvent survenir car la situation devient insurmontable. Dans la dépression, on peut avoir des idées noires, des idées suicidaires ou même passer à l'acte, au suicide. Quand un sujet est dépressif, il est triste et n'a plus goût à la vie. Les suicides en mer peuvent être liés à plusieurs causes. Il n'y a pas de figure ou d'instance pouvant contenir les émotions. On nous a rapporté un cas où un monsieur s'est donné la mort parce que son ami était décédé. Il considérait qu'il n'avait pas le droit de revenir vivant, alors que son ami a trépassé. Dans d'autres cas, les troubles sont liés à une désillusion, à la perte de toutes les ressources investies pour le voyage. Les entretiens ont permis de référer les personnes présentant des troubles psychiques vers le service de psychiatrie EPS1 de Mbour. Aussi, le travail continue avec les acteurs communautaires qui jouent un rôle important dans l'accompagnement des émigrés de retour. Je ne peux pas vous dire le nombre exact de sujets qui ont été internés. Nous les référons à l'hôpital, si leur cas nécessite une prise en charge ou un suivi psychiatrique. Et tous ne vont pas à l'hôpital, à cause de la réticence des parents.»

RECRUESCENCE DE L'ÉMIGRATION IRREGULIÈRE : LE 'NDIGUEUL' DE SERIGNE MOUNTAKHA AUX JEUNES



Ne plus prendre de pirogues pour se rendre en Europe, c'est l'injonction du khalife général des mourides aux jeunes talibés et à ceux de la Oumma islamique. Il considère un tel acte comme un suicide.

Le khalife général des mourides, Serigne Mountakha Mbacké, a décidé de rompre le silence et de s'exprimer sur le drame de l'émigration irrégulière qui se joue sous nos yeux. Hier, par le truchement de son porte-parole Serigne Bass Abdou Khadre, il s'est adressé à toute la nation, aux jeunes de la Oumma islamique et en particulier ceux de la tarikha mouride, lors d'un point de presse. Ce dernier n'est pas passé par quatre chemins pour asséner que cette migration irrégulière, par des pirogues de fortune, est un suicide. S'adressant aux candidats, son porte-parole Serigne Bass Abdou Khadre a déclaré : "Vous êtes conscients des conséquences que ce phénomène engendre.

Le nombre de morts est effroyable. C'est déplorable. Vous savez la valeur de l'être humain dans la religion musulmane. Dans le mouridisme, quand on fait acte d'allégeance, c'est pour la vie ici-bas et dans l'au-delà. Donc, le khalife a la possibilité de leur donner des ordres ou de formuler des interdits. C'est un responsable qui est conscient de sa responsabilité. Il n'est là que pour satisfaire les besoins des disciples. C'est pourquoi, il leur intime l'ordre de ne plus prendre de pirogue pour rallier l'Europe, car c'un suicide. Il faut que toute personne qui se réclame de son khalifat et du mouridisme respecte cette décision".

Selon le khalife, informe son porte-parole, dans l'islam, c'est tout à fait normal d'aller chercher des meilleures conditions financières à l'étranger pour vivre et prendre soin de ses proches. Par contre, "l'islam interdit toute pratique qui mène à la mort, au suicide ou qui inflige des blessures au corps. L'être humain est sacré dans notre religion. C'est pourquoi, il tient à dire aux disciples et à toute la oumma islamique que ce n'est pas le bon chemin. C'est même interdit. Toute personne qui doit voyager doit le faire dans les règles de l'art. Personne ne quittera ce monde, sans auparavant finir toutes ses tâches sur cette terre. Voyager, c'est bien, mais il faut en respecter les conditions. C'est

pourquoi, le Khalife dit à tous que l'émigration irrégulière n'est pas une solution".

Serigne Bass Abdou Khadre de dire que les difficultés que connaît le pays sont partagées par les autres pays. Que là où ils veulent aller, ce n'est plus l'eldorado. Que les épreuves font partie de la vie d'un musulman. Qu'il faut les accepter. "Il faut, insiste-t-il, que les Sénégalais sachent que ce sont eux qui devront construire et développer ce pays. Un étranger ne va jamais le faire. Il faut en être conscient. Les jeunes, qui sont au début de leur vie, doivent savoir comment faire pour réussir et vivre dans ce pays. Ceux qui doivent réussir à l'extérieur doivent le faire dans les normes. Les pirogues ne sont pas destinées à ce genre de voyages, surtout sur une telle distance. L'enfer est la demeure d'une personne qui se suicide. C'est une chose atroce pour un musulman. Le marabout lance un appel à tous. C'est vrai que le monde est en train de vivre des difficultés, mais, ce n'est pas une raison de se tuer. Soyons positifs et sachons qu'après la pluie vient le beau temps. Soyons optimistes et sachons que le marabout ne cesse de prier pour nous", a poursuivi le porte-parole.

Ainsi, même s'il salue la pugnacité de ces jeunes, il tient à les avertir : "C'est bien d'être courageux et tenace, mais, il ne faut pas penser à se suicider. Il faut être fort et avoir en esprit que si c'est difficile, cela va passer. C'est juste une situation éphémère".

Serigne Bass Abdou Khadre de conclure : "Il y a un village (Mbenguene) qui a vu une vingtaine de morts. Tous des mourides. C'est difficile. Il y a d'autres zones ou de tels drames sont constatés, avec des membres de la communauté. Le khalife appelle tout le monde au calme et à la sérénité. Il présente ses condoléances à toute la oumma islamique".

Pour rappel, le khalife s'est montré très peiné du drame qui a frappé ce village de Mbenguéne, situé à quelques jets de la commune de Kebemer dans la région de Louga, la semaine dernière. Il leur a envoyé des enveloppes d'argent pour les soutenir dans ces moments difficiles.

enquetepius.com

2^e VAGUE DU COVID-19**LE SENEGAL PAIE SON RELACHEMENT**

Le 31 décembre 2019, les autorités chinoises ont informé l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'un groupe de cas de pneumonie d'origine inconnue survenus dans la ville de Wuhan, Province de Hubei. Le 07 janvier 2020, un nouveau type de coronavirus, dénommé COVID-19, a été isolé comme étant responsable de cette épidémie. Le 20 janvier 2020, des cas confirmés d'infection au COVID-19 ont été rapportés en dehors de la Chine, notamment en Thaïlande, au Japon et en République de Corée. Le 30 janvier, l'OMS a déclaré l'épidémie de COVID-19 comme urgence de santé publique de portée internationale. Utilisant un outil d'analyse du niveau de préparation des pays fourni par l'OMS, le Sénégal a identifié 45 districts prioritaires pour la préparation au COVID-19 sur les 79 que compte le pays. Ce message est constant dans les publications du ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Le premier cas de contamination est constaté le 2 mars avec un Français de retour d'un séjour en France. Et le premier Sénégalais infecté au Coronavirus est un émigré établi en Italie d'où il est rentré le 6 mars, et qui a contaminé toute sa famille.

Le 14 mars, Macky Sall prends des mesures pour endiguer la propagation du virus Covid 19. Il s'agit principalement de l'annulation pour une durée de 30 jours de toute manifestation publique, la fermeture du port pour les bateaux de croisière, la fermeture des écoles, universités et crèches. Le 19 mars, 36 cas sont confirmés, mais aucun mort. Le Président Macky Sall dote le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du Covid-19 (Force-Covid-19) d'une enveloppe de 64 milliards de FCFA, pour atténuer les effets dus à la pandémie de maladie à coronavirus sur l'économie nationale. Le 23 mars, il décrète

l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire. Le nombre de contamination monte à 86 cas le 24 mars. Le 25 mars, 99 cas sont déclarés positifs, neuf guérisons et 90 personnes sous traitement. Le 26 mars, 105 cas sont déclarés positifs, neuf guérisons et 96 personnes sous traitement. Le 29 mars, le Sénégal compte 142 cas déclarés positifs, 27 patients guéris et 115 personnes sous traitement. Le 31 mars, le Sénégal enregistre son premier cas de décès dû au Covid-19. Il s'agit de Pape Diouf, ancien président de l'Olympique de Marseille. Le 19 avril, le Gouvernement impose le port obligatoire de masque dans les services publics et privés, les commerces et les transports.

Après un mois de pandémie, soit le 2 avril, le Sénégal enregistre 195 cas d'infection, et deux mois après soit le 2 mai, 1190. Alors qu'on s'attend à un durcissement des mesures de prévention, le Président opte pour un assouplissement à la grande surprise des Sénégalais. Raisons économiques obligent. Ainsi, le lundi 11 mai, le président Macky Sall annonce l'assouplissement des mesures. « Après deux mois de mise à l'épreuve nous devons sereinement adapter notre stratégie », dit-il le chef de l'Etat « mais il faut céder au relâchement », avertit-il. Ainsi, le couvre-feu est donc ramené de 21h à 5h, au lieu de 20h à 6h. Et les lieux de culte autorisés à rouvrir. Mais à la place d'une adaptation comme le préconisait le Président, on assiste à un relâchement. La maladie poursuit sa tendance haussière et le pic est atteint le 12 août avec 207 cas d'infection enregistrés en un seul jour. Depuis lors, la maladie suit une tendance baissière. Les organisations du Magal de Touba et des Gamou de Kaolack et autres foyers religieux n'ont pas accru le nombre d'infections comme beaucoup, dont le comité scientifique, s'y attendaient. Le 9 novembre, seuls 3 cas ont été détectés.

La maladie semble être en voie de disparition. Mais à la date du 25 novembre, l'on assiste à une remontada de la maladie avec 19 cas. Depuis lors, la pandémie suit une courbe ascendante. Et le 11 décembre, on enregistre 127 cas avec 4 morts en prime. Nous sommes en pleine deuxième vague de la pandémie. Et à nouveau, le ministre de l'Intérieur Antoine Diome annonce une série de mesures visant à interdire les rassemblements dans les espaces publics, les plages, les salles de spectacle, les lieux de sports. Le port du masque encore obligatoire. Pourtant aucun arrêté ne l'a rendu facultatif depuis que l'ex-ministre de l'Intérieur Ali Ngouille Ndiaye l'a rendu obligatoire, le 19 avril 2020, dans les services de l'administration, les services du secteur privé, les lieux de commerce et les moyens de transport.

Aujourd'hui les Sénégalais vivent avec anxiété cette deuxième vague. Le relâchement dans nos comportements peut par conséquent s'expliquer par un sentiment de lassitude, après dix mois à vivre en essayant de respecter les mesures barrières et les recommandations des professionnels de la santé. D'ailleurs, il y a des localités où les populations n'ont jamais suivi le respect des mesures barrières, d'autres ont toujours été dans le déni de l'existence de la maladie. Il est arrivé, avant la levée du couvre-feu, que des localités se révoltent pour montrer toute leur exaspération vis-à-vis des mesures privatives de liberté.

Avec le recul de la maladie, les gestes barrières sont vite rangés aux oubliettes. Le lavage mains est abandonné, les solutions hydro-alcooliques délaissées. On se serre la main, on boit dans les mêmes verres de thé, les masques sont rangés dans les sacs, s'ils ne sont pas au-dessous du menton. Dans les salles de sports, on utilise les mêmes équipements sans les désinfecter après chaque utilisation personnelle. Les plages avaient repris leur ambiance d'antan avec la dernière interdiction ministérielle. Au niveau des marchés, c'est pire. On se parle sans observer la distance physique et sans porter de masque. Les thermo-flash ont disparu des entrées des commerces et de certaines administrations. Même ceux qui sont chargés de faire respecter les gestes barrières sont les premiers défaillants. Conséquence : le nombre d'infectés repart en hausse, les centres de traitement épidémiologique accueillent à nouveau les patients, les cas graves augmentent là où les guéris s'amenuisent. Et les morts quotidiens refont surface. Le 12 décembre dernier, 4 morts ont été enregistrés. Chose qui n'était pas arrivée depuis le 22 août dernier.

Les Sénégalais ont dormi dans leurs lauriers en pensant que la maladie s'est éteinte avec la forte tendance baissière. Les autorités, elles aussi, ont desserré l'étau sans prévoir qu'un phénomène de rebond est toujours possible dans une pandémie très contagieuse et qui n'a pas encore trouvé de thérapie. Il est même arrivé que ceux-là qui édictent le respect des mesures sanitaires soit les premiers à ne pas les observer. Aujourd'hui le retour au statu quo ante est une obligation pour faire reculer le Covid-19 sinon la maladie risque de faire des ravages humains et économiques. Et cela suppose l'observance stricte des gestes barrières sous la surveillance des forces de défense et de sécurité préposées à faire respecter les mesures du gouvernement. En attendant la venue d'un vaccin-miracle, le Sénégal paie son relâchement quasi-total constaté dans le respect des mesures barrières.

JDJ

RHUME OU COVID ? VOICI COMMENT RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES



Légère fièvre, nez bouché ou qui coule, mal de gorge et toux... Comment différencier et reconnaître les symptômes du Covid-19 et ceux du rhume ?

En cette période de début hiver, le rhume, aussi appelé la rhinopharyngite fait son grand retour. Certains symptômes ressemblent fortement aux symptômes du Covid-19. Comment faire alors, pour différencier et reconnaître ces deux virus ?

Leurs points communs

Légère fièvre, nez bouché ou qui coule, mal de gorge et toux sont les symptômes les plus récurrents concernant le rhume. Mais en cette période d'épidémie, certaines personnes s'inquiètent et imaginent rapidement qu'elles sont atteintes positivement du coronavirus.

Bien que les premiers symptômes du Covid-19 peuvent ressembler de très près à ceux d'un rhume, ils ont des différences qui vous permettront à l'avenir de différencier ces deux virus.

Comment faire la différence ?

Le Pr Charles Cazanave, médecin infectiologue et responsable d'une unité du service des Maladies infectieuses et tropicales au CHU de Bordeaux, explique au JDF: « Une personne qui a un rhume a le nez qui coule et le nez bouché. Cela peut alors entraîner une légère perte d'odorat et de goût, mais cela est simplement dû à l'obstruction nasale, tandis qu'une personne atteinte du Covid-19 n'a pas le nez bouché, mais peut avoir une perte subite de l'odorat et/ou du goût ».

De plus, les problèmes dermatologiques et les signes digestifs sont généralement inexistantes lors d'un rhume, on peut donc penser plus au Covid-19.

Découvrez les différences entre ces deux virus.

Évidemment, en cas de doute, il est fortement recommandé de **consulter votre médecin** et de **vous faire tester**.

Source :mariefrance.fr

Me ALIOUNE KA «LES NOTAIRES RÉCUPÈRENT ENTRE 4 ET 5 MILLIARDS DE TVA POUR L'ÉTAT»



Avec un secteur immobilier en plein essor, la fonction de notaire est de plus en plus mise en lumière. Dans cet entretien, Me Alioune Kâ, président de la Chambre des notaires, revient sur plusieurs questions. Des litiges dans le foncier à l'ouverture de la profession aux aspirants, en passant par la réforme foncière, Me Kâ aborde ces problématiques sans détours.

Dans une de ses sorties, le Président de la République disait que sur les alertes qu'il reçoit, les 90% concernent le foncier. En quoi le notaire peut l'aider à y remédier ?

C'est lors de notre 31ème congrès des notaires qui s'est tenu à Dakar qu'il a tenu ces propos. Il a confirmé que 95% des contentieux dans les tribunaux portent sur le foncier. Nous pouvons apporter notre contribution sur deux plans. Sur la réforme des textes, certains points sont désuets et ne prennent pas en compte la valeur économique qu'a prise la terre aujourd'hui, en dehors de la valeur sociale. Il faut sécuriser, en rendant obligatoire l'activité du notaire aussi bien pour les terrains immatriculés que pour les terrains non-immatriculés,

mais également faire l'effort d'immatriculer toutes les terres non-immatriculées. Même si ce sont des terres de l'État, il faut les immatriculer au nom de l'État et à partir de ce moment, s'il y a des transactions immobilières, qu'elles passent par le notaire. Cela réglerait une bonne partie du problème et permettrait d'élargir l'assiette; donc la matière des notaires et créer plus d'emplois par la création de nouvelles charges. Aujourd'hui, il y a beaucoup de diplômés en droit qui entrent dans la vie active. Si cela passe par l'institution du notariat, le Sénégal ne s'en portera que mieux.

Pourtant, d'aucuns estiment que les notaires sont réticents à l'arrivée de nouveaux dans la profession ?

En 1998, il n'y avait que 9 charges pour 9 notaires. Aujourd'hui, il y en a 42 pour 52 notaires exerçant à titre individuel ou en société civile professionnelle. Chaque période de 5 ans, l'effectif des notaires a doublé au Sénégal et nous nous apprêtons à recevoir 42 nouveaux notaires ; ce qui portera le nombre à près de 100 notaires ; ce qui est fort appréciable. La création des sociétés civiles professionnelles pour l'exercice en commun de la profession va démultiplier le nombre de notaires. Cependant, il faut savoir que la profession de notaire est encadrée par la loi et qu'il faut remplir des conditions pour y accéder. Les charges de notaire appartiennent à l'État qui décide de leur création, de leur nombre et de leur pourvoi en fonction de l'opportunité politique portant notamment sur le maillage du territoire national et des réalités économiques pouvant permettre leur viabilité. Les notaires sont des officiers publics et ministériels qui manipulent des deniers publics et l'État a intérêt à encadrer l'exercice de la profession pour éviter tout sinistre. Contrairement à ce qui est souvent savamment distillé aux Sénégalais à dessein et de mauvaise foi, les charges ne sont pas créées par les notaires, mais par l'État. Pour rétablir la vérité des faits, je dois vous informer qu'au moment d'organiser, sur notre insistance, le premier concours d'accès au stage en 2013, le ministère de la Justice avait proposé 4 postes à pourvoir et c'est la Chambre des notaires qui a demandé que cela soit porté à 22. C'est vous dire que la chambre des notaires ne s'est jamais opposée à une quelconque création de charges nouvelles pour laquelle elle est juste consultée. Bien au contraire, elle l'a encouragée et favorisée.

Est-ce que le nombre de notaires est suffisant quand on voit le boom dans foncier ?

Voir les images dans l'appli et économisez jusqu'à 80% de data

Tout dépend de l'activité économique. La création des charges est liée à l'activité économique. C'est la raison pour laquelle il y a plus de notaires à Dakar que dans les régions. Je peux vous assurer que nous sommes la seule profession représentée dans toutes les régions du Sénégal. Si vous allez à Podor ou dans des localités comme Tambacounda ou Matam, vous ne verrez pas un avocat s'établir là-bas. Un avocat s'établit à Dakar et quand il y a une opération, il se déplace et revient à Dakar. Nous avons des notaires dans ces régions. Dans les autres régions, on a en général deux ou trois notaires. Par exemple, à Saint-Louis, on en a deux, quatre à Mbour et Thiès...

La profession de notaire semble peu connue...

Elle commence à être connue. Elle attire maintenant beaucoup

de gens. Sur le foncier, les Sénégalais sont de plus en plus conscients qu'on ne peut pas faire une opération sur une maison ou un terrain, sans passer par le notaire. Ce qui peut freiner la saisine des notaires, c'est le coût. Il faut bien comprendre que dans ce que le notaire réclame, il y a une partie qui lui revient dans son travail et une grosse partie destinée à l'État. Nous sommes des collecteurs d'impôts pour l'État. Dans l'opération, vous payez une Taxe sur la valeur ajoutée (Tva) récupérée par le notaire et reversée à l'État. Quand vous faites une vente immobilière, vous avez ce qu'on appelle les droits d'enregistrement qui sont de 5% payés au notaire. Mais ce dernier les paye à l'administration. C'est la même chose pour les droits de mutation parce que l'administration n'a pas pour interlocuteur l'utilisateur. C'est le notaire qui récupère la somme d'argent et qu'il reverse à l'État. Par exemple, lors d'une transaction immobilière, si vous devez payer 10% de taxes, les 8 % reviennent à l'État. Les notaires récupèrent entre 4 et 5 milliards de Tva pour l'État, 50 milliards sur les droits d'enregistrement pour les 50 cabinets. La masse salariale est entre 7 et 10 milliards si l'on prend les 50 cabinets répartis dans toutes les régions. C'est un métier qui commence à être connu. Les étudiants le connaissent mieux et la gente féminine est très intéressée par cette profession. C'est l'une des rares professions où l'on a autant de femmes que d'hommes. On a 25 femmes et 25 hommes. Dans le bureau que nous avons constitué, les deux vice-présidentes sont des femmes.

Avec le boom de l'immobilier, les notaires doivent être bien nantis ?

Quand on regarde les transactions qui se font sur les terrains et les immeubles, la quasi-totalité échappe aux notaires, soit 70 %. Parce que la plupart d'entre elles concernent des terrains qui ne sont pas immatriculés, alors que nous n'intervenons que sur les terrains immatriculés, c'est-à-dire les titres fonciers et les baux et accessoires sur les permis d'occuper. Mais, avec la compétence décentralisée, tout ce qui est domaine national, c'est-à-dire les terrains en délibération, est régi par les communes, les mairies. Si l'on avait immatriculé ces terres, cela constituerait plus de matières pour les notaires et permettrait d'augmenter leur nombre.

Vous estimez qu'il y a assez de notaires mais paradoxalement on note beaucoup de litiges. Qu'est ce qui explique cela ?

Les problèmes sur le foncier ne portent pas sur des terrains immatriculés. Ils portent essentiellement sur les terres de délibération des collectivités territoriales (les communautés rurales à l'époque et des actes administratifs des mairies). Le nombre de contentieux qu'il y a sur les terrains immatriculés pour lesquelles les notaires interviennent est infime, soit 1 sur 10.000. Quand le notaire intervient, il sécurise l'opération et c'est son rôle. C'est comme une assurance pour un véhicule. Il vérifie que le bien appartient à la personne, vérifie que le bien peut-être construit parce qu'on peut avoir un terrain sur une zone non-aedificandi où l'on ne peut pas construire d'une certaine manière. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas faire un R +10 devant le palais de la République. Si l'on ne fait pas un certificat d'urbanisme, vous ne pouvez pas le savoir. Le notaire vérifie cela. Il vérifie aussi, si le bien n'est pas hypothéqué parce que la personne peut le mettre en hypothèque sans vous le dire et après vous vous retrouvez avec le créancier. Le notaire ne paie le prix de vente d'une maison ou d'un terrain que quand toutes les formalités sont accomplies et qu'il est sûr que le bien est au nom de l'acheteur. Il a l'obligation de bloquer l'argent tant que toutes ces formalités ne sont pas remplies. C'est ça l'assurance tout risque. C'est tout le sens de notre engagement auprès du Président de la République



qui nous tient beaucoup en estime. Nous comptons jouer un rôle dans la réforme foncière.

Le Président de la République tient beaucoup à la réforme foncière. Quel rôle pourrait jouer les notaires dans le processus ?

Notre rôle devrait être central. C'est nous qui travaillons sur les terrains. Aujourd'hui, nous sommes au contact des populations, nous connaissons leurs attentes et leurs difficultés. Vous avez beaucoup de promoteurs et d'entrepreneurs qui veulent mettre en valeur leurs biens, mais qui ne peuvent pas le faire parce qu'ils ne disposent pas de crédit bancaire. Le paysan qui veut passer d'une exploitation familiale à une exploitation industrielle a besoin d'avoir du crédit. La banque va demander une garantie et s'il veut donner une délibération comme garantie, la banque dit non. Ce sont des choses que nous rencontrons tout le temps et c'est pour cela que nous sommes appelés à jouer un rôle important. Nous avons prévu de faire une étude exhaustive que nous soumettrons au Chef de l'État.

La promotion immobilière attire de plus en plus d'acteurs. N'y a-t-il pas besoin de mettre de l'ordre dans tout ça ?

Il y a du tout dans la promotion immobilière. Jusqu'à une époque récente, les sociétés de promotion immobilière, on les connaissait. C'était la Sicap, la Sn-Hlm, Siples... et il n'y avait pas beaucoup de problèmes. Par contre, il y a eu beaucoup de personnes qui se sont autoproclamées promoteurs immobiliers. Et depuis, les problèmes sont nombreux dans le foncier. Le cas de Namora par exemple, c'est une catastrophe. Des gens de la Diaspora ont été spoliés de toute leur économie et c'est dramatique. La promotion immobilière devait être organisée. Ainsi, on pourra donner aux professionnels dans le métier une carte de promoteurs pour assainir le secteur. Ce que les Sénégalais ne savent pas, c'est que le conseil et les informations sont gratuits.

Entretien réalisé par Oumar FEDIOR

lesoleil

TIVAOUANE :

LE RÔLE DIPLOMATIQUE PIONNIER D'UNE ZÂWIYA RAYONNANTE

Des visites officielles des Muqaddams de Fès entre 1922 et 1948, à l'inauguration de la Grande mosquée de Dakar, par Hassan II, en 1964, avec une prière du vendredi dirigée par El Hadji Abdou Aziz Sy Dabakh en passant par l'escala historique, à Dakar, du Roi Mohammed V à son retour d'exil de Madagascar en 1955, Tivaouane a joué un rôle diplomatique majeur et pionnier dans les relations entre le Sénégal et le monde arabe.

De la mise en place de la Fédération des Associations islamiques du Sénégal à l'implantation du Bureau régional de la Ligue islamique mondiale (LIM) au Sénégal en plus du raffermissement des liens entre notre pays et le Maroc ou l'Arabie Saoudite et l'Egypte, d'éminentes personnalités de l'Ecole de Tivaouane se sont longtemps investies et ont accompagné le processus qui a conduit à la situation enviable des relations arabo-sénégalaises actuelles.

Dans l'histoire de la diplomatie et des relations entre le Sénégal et le monde arabe, Tivaouane et les nombreux autres foyers religieux qui y sont liés, ont joué un rôle déterminant et ce, avant même l'indépendance.

Cet état de fait découle de liens historiques qui surplombent les seules réalités diplomatiques ou bilatérales et sont le fruit d'un long processus dans lequel le religieux comme élément facilitateur a eu un incontestable rôle.

Sans parler de la période récente où des personnalités religieuses issues de Tivaouane ou de son Ecole comme Serigne Abdoul Aziz Sy Al-Amine et El Hadji Moustapha Cissé de Pire ont incarné le statut de véritables interfaces entre le Sénégal indépendant et le monde arabe, la ville de Maodo a toujours été au centre de ces relations.

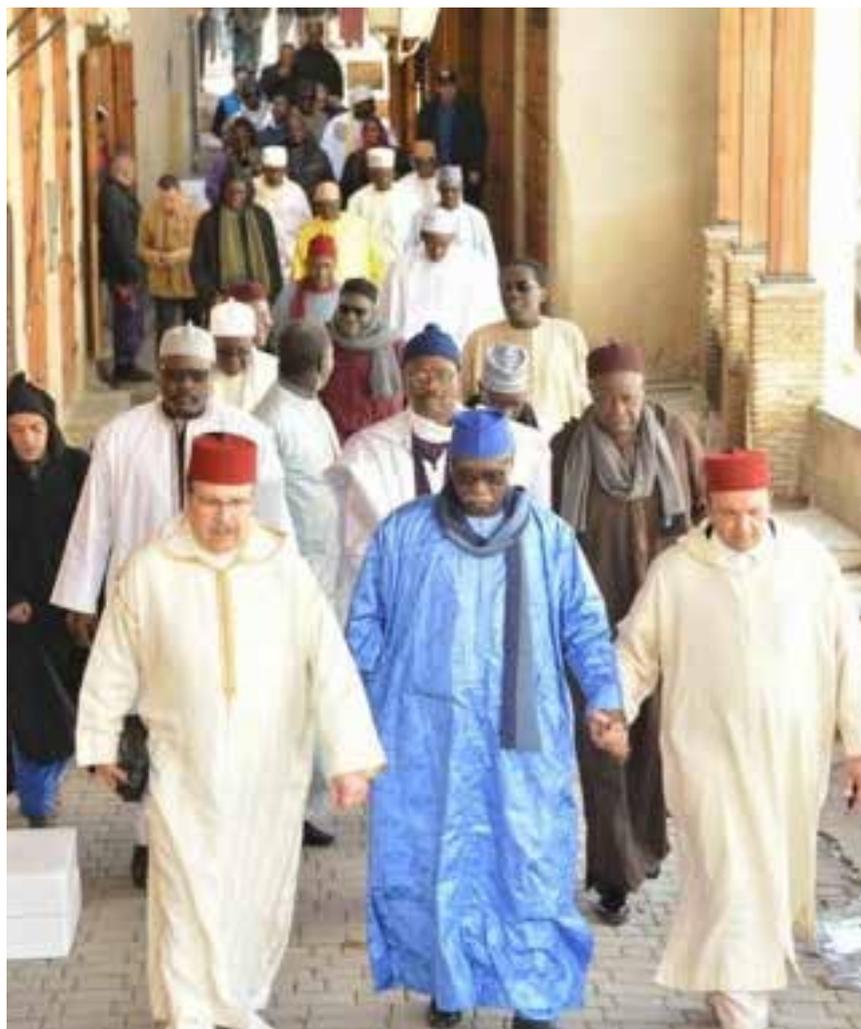
La prédominance du paradigme institutionnel dans l'analyse du fait diplomatique, sous nos tropiques, a fait que cet aspect reste méconnu parfois même des spécialistes qui ne vont pas au-delà des circuits officiels, des déclarations ou encore des accords bilatéraux.

Il faudrait revisiter l'histoire des liens entre le Sénégal et le Maroc pour comprendre pourquoi le royaume chérifien lui-même a toujours tenu à mettre en avant la dimension religieuse comme capital symbolique que Rabat a fini par convertir en capital diplomatique...

Dans *Falâ Budda Min Shakwâ* à travers une belle complainte poétique, Maodo exprime son regret de ne pouvoir se rendre physiquement à Fès (*Wa kam ashtakî indal ilâhi ziyâratan*). Mais, l'impossibilité matérielle pour Seydi El Hadj Malick de se rendre à Fès n'a pas empêché des échanges entre Tivaouane, la communauté tijânîe du Sénégal et la ville de Fès ainsi que d'autres régions du Maroc.

Ces échanges qui ont comme cadre principal la confrérie et l'appartenance commune à celle-ci, ont amené certains grands dignitaires religieux marocains à effectuer des visites au Sénégal, dans une période où les conditions administratives des déplacements étaient plus que difficiles. Non seulement les moyens de communications n'étaient pas très développés, mais que les autorités coloniales françaises voyaient d'un mauvais œil tout contact entre les deux rives du Sahara dans le sillage du rapport Willaim Ponty.

D'après nos entretiens, ces relations initiées, déjà, à son époque,



par El Hadj Malick Sy lui-même, se sont poursuivies après sa disparition en 1922. Ainsi, son fils aîné et premier calife Seydi Ababacar Sy reçut la visite au Sénégal du petit-fils du fondateur de la confrérie Tijâniyya Cheikh Muhammad al Tayyib al-Tijânî en 1948. Cette visite inscrite dans la continuité des rapports entre la famille Sy et le Maroc sera suivie de celle de Sayyid Ben'amar al-Tijânî dès 1951 dont Serigne Mansour Sy Dabakh garde encore d'intéressantes traces photographiques.

Il faut savoir que ces relations et ces échanges ont toujours été inscrits dans une certaine continuité de part et d'autre. Rappelons que, de son vivant, El Hadj Malick Sy avait essayé de rapprocher du Maroc sa famille, en l'occurrence son fils aîné, Seydi Ababacar Sy, en le chargeant d'organiser la visite et la tournée au Sénégal de cheikh Ahmad ibn Sâ'ih, de la branche Tijâniyya de la région de Rabat où se trouve encore leur Zâwiya.

C'est cette même volonté qui se manifesta à l'occasion des visites de 1948 et de 1951 lorsque Seydi Ababacar Sy confia son frère et futur calife El Hadj Abdou Aziz Sy d'organiser la tournée des marabouts Ben 'Amar et Tayyib al-Tijânî à travers les villes et villages du Sénégal, pour rencontrer les communautés tijânîes.

C'est pourquoi, lors de nos études de terrain, on nous fit savoir,

au niveau de la famille Sy, que le « vœu cher » formulé par El Hadji Malick Sy de se rendre à Fès et qui ne s'est jamais matériellement réalisé a été « exaucé » et s'est concrétisé lorsque son fils El Hadji Abdou Aziz Sy se rendit à Fès en 1949.

Signalons que cette visite à Fès s'est effectuée lors de son retour du pèlerinage à la Mecque, comme il est de coutume chez les Tijânis sénégalais. Cette visite est d'une importance clé dans l'approche des relations entre le Maroc et la communauté tijânie du Sénégal dans le sens où la personnalité en question l'a effectuée comme le représentant de tous les fidèles du pays, en faisant ou renouvelant l'allégeance à la zâwiya-mère.

D'après nos sources, très proches des personnalités concernées, c'est lors de ce séjour au Maroc que le futur calife de la Tijâniyya sénégalaise fit la connaissance d'un certain Ahmad Bensûda. Celui-ci deviendra, plus tard, un des Conseillers du Roi Hassan II très attaché à la qualité des relations entre le Maroc et le Sénégal, notamment, celles liant le Trône aux Zâwiya Tijaniyya.

Il s'est, ainsi, établi une tradition de coopération et de relations « personnelles » entre la communauté tijânie du Sénégal et le trône alaouite du Maroc. On pourra, par la suite, constater que, simultanément,, étaient nées des relations semi-officielles entre acteurs politiques et relais religieux d'une coopération bilatérale.

Ainsi, El Hadj Abdou Aziz Sy de Tivaouane et Thierno [1] Saïdou Nourou Tall, petit-fils d'El Hadj Omar Tall seront les deux personnalités religieuses sénégalaises à aller accueillir le Roi Mohamed V du Maroc, lors de son escale à Dakar, alors de retour d'exil de Madagascar suite à de nombreux efforts de la part de personnalités sénégalaises religieuses comme politiques.

La zâwiya de Fès n'a jamais sous estimé le rôle et la place des communautés tijanies et leurs marabouts dans les rapports entre le Sénégal et le Maroc. C'est certainement ce qui a assuré à ces rapports la continuité qui les caractérise encore aujourd'hui.

D'ailleurs deux émissaires – et non des moindres – seront présents à Tivaouane suite au décès de Seydi Muhammad al-Mansour Sy, fils d'El Hadj Malick Sy. En 1922 Il venait – juste une semaine avant – de succéder à Seydi Ababacar Sy.

Ce sera l'occasion pour ces deux émissaires de Fès – Sidî Ahmed Tijânî et Chérif Muhammed al-Habîb Tijânî- d'assister à l'installation d'El Hadj Abdou Aziz Sy comme calife de la Tijâniyya sénégalaise.

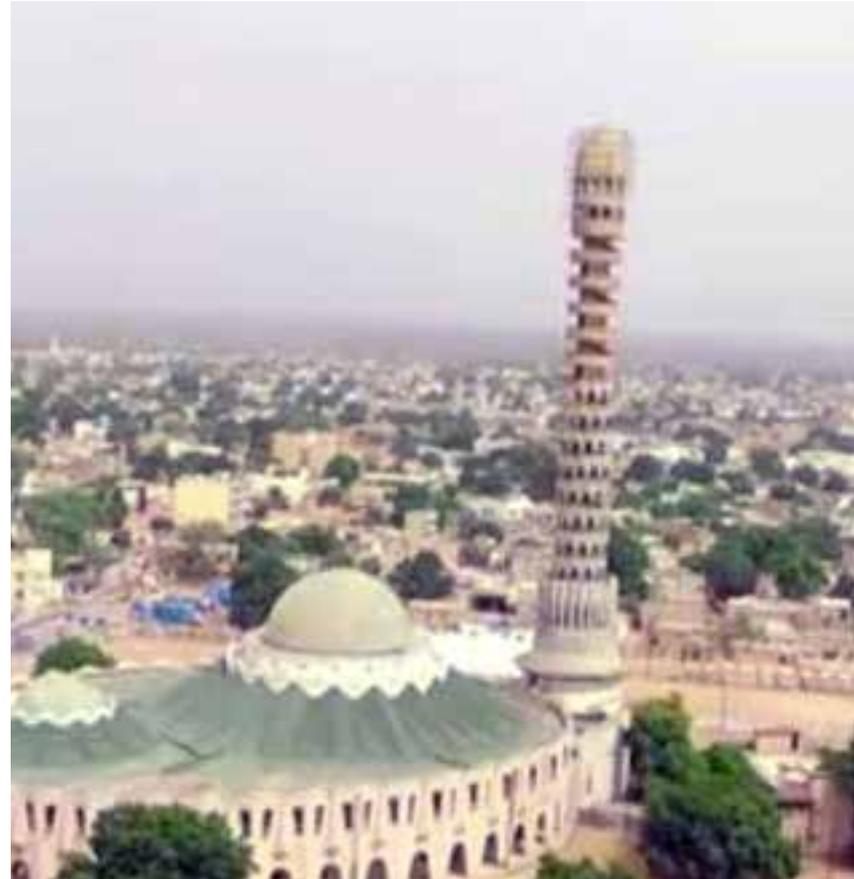
Serigne Maodo Sy fils d'El Hadji Abdoul Aziz Sy Dabakh avait eu la générosité de nous fournir une copie de cette lettre manuscrite adressée par la Faqîh Cheikh Ahmad Sukayrij à cette même famille, à la mort d'El Hadj Malick Sy afin d'appeler à l'unité de la communauté Tijânie [2].

Même à la mort d'El Hadji Malick Sy en 1922, les rapports entre la ville de Tivaouane et, à travers elle, la communauté tijânie du Sénégal et le Maroc se sont distingués par cette imbrication d'un processus de coopération bilatérale et d'une légitimation religieuse de « liens historiques entre deux peuples ».

Les politiques tendent à se servir de cette réalité dans le cadre de la diplomatie d'influence. Elle devient, même, un outil de politique extérieure dans le sens où elle facilite la réception positive des initiatives bilatérales. La Maroc l'a bien compris dans sa stratégie africaine contemporaine.

Dans le cadre de cette tournure particulière des rapports sénégal-marocains, on pourrait dire, sans excès, que les relations entre la « zâwiya et le trône » ont connu une intensification sans commune mesure, sous le règne de Hassan II.

Rappelons que le Roi du Maroc d'alors procédera à l'inauguration de la Grande Mosquée de Dakar en 1964. On



peut même se demander si les autorités sénégalaises, dans l'organisation protocolaire de cette cérémonie, n'avaient pas, déjà, une parfaite compréhension de l'enjeu de la Tijâniyya dans leurs rapports avec le royaume chérifien. Sans être l'imam « officiel » de la Grande Mosquée, par la suite, El Hadj Abdou Aziz Sy, par ailleurs, calife de la Tijâniyya au Sénégal, fut désigné par les autorités sénégalaises pour diriger la prière inaugurale du vendredi avec, précise, Pape Makhtar Kébé, « deux remarquables sermons prononcés devant Sa Majesté Le Roi Hassan II ».

Ainsi, d'après nos multiples entretiens avec les guides religieux et muqaddams de la Tijâniyya, nous avons toujours senti la volonté unanime de placer les relations sénégal-marocaines à un niveau « exceptionnel ». Les différentes familles de la confrérie essayent, même, de mettre en exergue leur proximité avec le royaume chérifien par l'intermédiaire de la « zâwiya mère » de Fès. Ainsi, on note cet aspect chez les autres acteurs de la Tijâniyya sénégalaise qui ont, tous, leurs réseaux de relation au Maroc pourvu qu'ils puissent accéder à la reconnaissance de la zâwiya-mère de Fès. A côté des relations entre Tivaouane et le Maroc d'autres obédiences tijânies ont établi de nombreux contacts avec le royaume, utilisant les réseaux confrériques.

La dernière tournée de l'actuel Khalife Général des Tidiane Serigne Mbaye Sy Mansour a été l'occasion d'une réception au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, accueillis par Ahmed Toufiq qui voyait en cette visite une continuité des rapports historiques.

Mais, le Maroc qui est dans une stratégie de promotion de son modèle islamique comme partie intégrante de sa diplomatie d'influence sur le continent, a bien réalisé l'importance capitale de la Zawiya de Tivaouane en tant qu'alliée incontournable avec laquelle il partage le Fiqh malikite, le dogme ash'arite et le Taçawwuf dans le contexte d'une forte concurrence des offres religieuses et spirituelles.

oumma.com

BATAILLE AUTOUR DE LA PARCELLE DE 150 M2 A NGOR ALMADIES: La justice donne raison à Lansana Gagny Sakho face à Aïda Seck, condamnée 2 fois par la SCI Soninkara



En acquérant la parcelle de 150 m2 formant le lot n°677 à la suite d'une convention de cession notariée, la Sci Soninkara croyait avoir fait une bonne affaire, mais ne se doutait pas que pour entrer en possession de son bien, elle devait faire le chemin de croix. Elle s'est en effet heurtée à la détermination de la dame Aïda Seck, qui refuse de libérer les lieux. Cette dernière réussira même à subordonner l'expulsion à une consignation de 150 millions de francs. Pour contrecarrer cela, la société immobilière a fait une ordonnance en rétractation.

Acquérir un bien et se retrouver dans l'impossibilité d'en jouir, c'est ce qui est arrivé à la société immobilière la Sci Soninkara, concessionnaire du droit au bail sur la parcelle de 150m2 formant le lot n°677 à distraire du titre foncier n°2232 de Ngor Almadies. Ce bien acquis auprès de la dame Aïda Seck par une convention notariée de cession en date du 20 février 2019, avec à la clé un état de droits réels en date du 13 mars 2019, la Sci Soninkara n'arrive pourtant pas à entrer en possession de la parcelle. Car, Aïda Seck refuse de libérer les lieux avec des arguments qui ne convainquent ni le juge ni le nouvel acquéreur. Pourtant, la société immobilière aura passé par toutes les procédures judiciaires.

Le juge des référés donne raison à la Sci Soninkara

En effet, elle a saisi le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Dakar, par une assignation en expulsion contre la dame. Pour convaincre le juge, la Sci brandit tous les documents notamment l'état de droits réels, la copie authentique de la cession notariée de droit au bail ainsi que l'autorisation de céder. Ainsi, elle demande, en plus de l'expulsion, la démolition du mur que Aïda Seck y avait érigé. Le 28 octobre 2019, le juge des référés donne raison à la Sci Soninkara en rendant une ordonnance d'expulsion à l'encontre de la dame qui, selon l'ordonnance du juge a «l'intention de troubler ses droits légitimes». Le juge a également ordonné la démolition du mur, le tout dans un délai d'un mois sous astreinte d'un million de francs.

Le juge pénal aussi a condamné Aïda Seck pour complicité d'occupation illégale de terrain appartenant à autrui

Seulement, cette décision de justice n'ébranle pas la dame. En août dernier, la Sci Soninkara, forte de la décision qui lui est favorable, a procédé à l'exécution de la décision, en expulsant tous les occupants du chef de la dame, mais également en procédant à la démolition du mur. Mais, les soucis étaient loin de se terminer puisque Aïda Seck, selon un vigile trouvé sur les lieux par le clerc d'huissier, va revenir pour ériger à nouveau un autre mur. Pourquoi la dame se comporte-t-elle de la sorte ? Y-a-t-il une autorité derrière qui la soutient ou détient-elle un argument sérieux, qu'elle n'a pas encore brandi ? Ce sont là les questions multiples que s'est posé la Sci Soninkara qui, en plus de l'ordonnance d'expulsion, a pourtant réussi à faire condamner Aïda Seck devant le juge pénal, pour complicité d'occupation illégale de terrain appartenant à autrui, en janvier 2020. Le juge de la première chambre a en effet condamné la prévenue à 6 mois assortis du sursis, ordonné la démolition et l'évacuation aux frais de la prévenue des constructions irrégulières et condamné la prévenue à payer 2 millions de francs à titre de dommages et intérêts.

Retournement spectaculaire

Et pourtant, les deux décisions ne suffisent pas à décourager la dame qui fait appel de l'ordonnance d'expulsion. Mais, mieux, elle réussira à obtenir du juge d'appel qu'il subordonne l'exécution de l'ordonnance d'expulsion de la constitution d'une garantie de 150 millions de francs. Une décision surprenante pour la Sci Soninkara qui fait une ordonnance en rétractation. Elle demande au Premier président de la Cour d'appel de lever cette ordonnance à pied de requête, au motif que la dame a été condamnée même par le juge pénal, qu'il s'agit d'un immeuble immatriculé et que l'inscription au Livre foncier confère un droit définitif et inattaquable.



**HOMMES
D'AFFAIRES**



ARTISTES



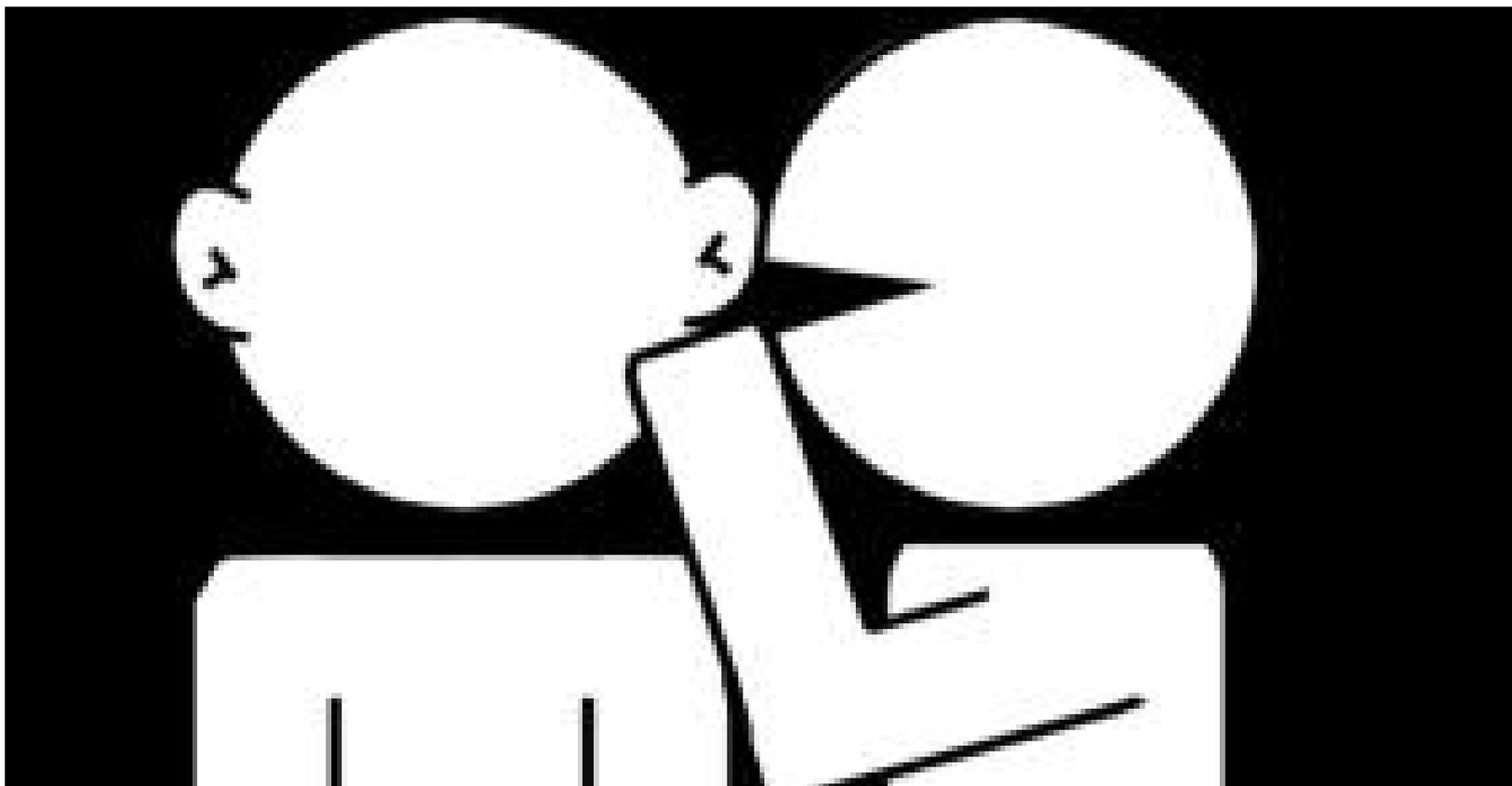
**LEADERS
POLITIGUES**

**GESTION D'IMAGES
COMMUNICATION D'ENTREPRISE**

Tel : 00 (221) 33 827 33 31
00 (221) 77 299 49 60
00 (221) 77 376 07 10

email : iconecrea@gmail.com
www.jdj-online.com

KEBETU DE LINE BOUBA !



Lorsque les militaires boliviens parvinrent à débusquer Ché Guevara de sa cachette grâce au renseignement d'un berger, ils demandèrent à ce dernier:» Pour quoi avoir dénoncé un homme qui se sacrifiait pourtant pour votre liberté et votre bien-être ?»

Le berger:» je l'ai dénoncé parce que le crépitement des armes font peur à mes animaux en pâture» répondit-il !

Lorsque Mohamed Karim, en l'occurrence l'égyptien qui entreprit de résister contre l'assaut d'Alexandrie lancé par Napoléon, fut arrêté par l'armée et condamné à la peine capitale, Napoléon lui fit appel et lui dit: «J'ai de la peine à exécuter un homme qui a défendu vaillamment son pays, je ne souhaiterai pas que l'Histoire retienne de moi, l'image d'une personne qui étouffe l'élan des patriotes à défendre l'intégrité de leurs patries, ainsi, je te promets la liberté si tu payes dix mille pièces d'or à titre de compensation financière à mes soldats que la résistance a tué », tout souriant, Mohamed Karim répondit : «Je n'ai pas la totalité de la somme demandée sur moi, mais je suis redevable de plus 100 mille pièces d'or aux commerçants d'Alexandrie, ils payeront à coup sûr, cette amende, afin que j'ai la vie sauve ! «

Enchaîné, il fut conduit au marché d'Alexandrie pour le tour des comptoirs en quête de la somme dont dépendra sa liberté. Mais, à sa grande surprise, aucun commerçant ne s'apitoya sur son sort, pire, les indigènes l'accusèrent de fauteur de troubles, de destructeur de biens, et d'atteinte à la vitalité économique de la ville portuaire d'Alexandrie! «

Napoléon, au vu de la rénegation des siens à son égard, déclara: « Je concéderai que l'on mette la sentence de peine capitale en exécution pas parce que tu as tué mes soldats, mais pour avoir lutté pour des personnes lâches, qui comptent plus sur leur commerce que sur leur intégrité ! «

Mohamed Rachid Rida, Réformateur Arabe Syrien disait: «Se révolter pour le compte d'un peuple ignorant, revient à s'immoler par le feu pour éclairer le chemin à un aveugle !»

À méditer et à partager pour bien comprendre l'ingratitude de la société qui est prête à nier sans honte ses engagements, ses convictions et ses valeurs...

Mvuluzi Minar

LA VDN RESPIRE



Dans le but d'améliorer la fluidité du trafic sur l'axe de la VDN, deux autoponts ont été complètement ouverts hier aux usagers. Celui de Yoff devrait être réceptionné avant fin décembre. La particularité de ces ouvrages réside en la mise en place d'aménagements paysagers.

Après plusieurs mois de travail, l'autopont de Yoff sera livré au plus tard le 23 décembre. Cette annonce du ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, si elle se réalise, devrait mettre fin aux embouteillages monstres fréquents dans cette partie de Dakar. "La livraison est prévue dans 15 jours, à la veille de la fête de Noël. Cela va permettre de décongestionner la voie de Yoff qui, présentement, connaît pas mal de difficultés, en termes de circulation. Il ne restera que les contre-allées qui seront livrées avant la fin de l'année. Aussi, le pont Lobat Fall sera livré au cours du premier trimestre de l'année 2021. Donc, globalement, ces ouvrages visent à réduire le temps de circulation", précise Mansour Faye. C'était lors d'une visite de chantiers.

Cette infrastructure entre dans le cadre de la réalisation du programme de construction de 18 ponts et autoponts au Sénégal. A Dakar, l'objectif principal est d'assurer une circulation rapide sur la voie de dégagement nord (VDN). A ce titre, l'autorité a procédé, hier, à l'ouverture complète des autoponts de la cité Keur Gorgui et Saint-Lazare, réalisés par l'Ageroute et l'entreprise française Matière. D'un coût de 18 millions d'euros chacun, ils sont opérationnels après plus d'un an de travaux, avec la création de 1 800 emplois directs et indirects. Le premier ouvrage comprend 5 290 mètres cubes de béton et 829 tonnes d'armature. Prenant en compte l'amélioration du cadre de vie, sa réalisation offre aux Dakarais des allées piétonnes, des espaces verts, des espaces de détente, des aires de sport ainsi que des parcs de stationnement. Celui de Saint-Lazare a été construit avec la même ambition.

Selon l'Agence des travaux et de gestion des routes, ce programme est une réponse à la problématique des transports dans la région de Dakar, car tous les points de conflit sont pris en compte. Ainsi, des ouvrages de décongestionnement sont prévus sur l'axe Bourguiba - Front de terre prolongé jusqu'à l'hôpital Grand-Yoff, un giratoire devrait voir le jour du côté de

Cambérène. Les communes de Guédiawaye et des Parcelles-Assainies ne sont pas en reste.

Ce projet axé sur la VDN a été réalisé en trois phases et son achèvement concerne la liaison Tivaouane Peulh - Diamniadio grâce à la VDN4. Par ailleurs, la commune de Keur Massar, polarisant plus de 300 000 habitants, bénéficiera d'un autopont à hauteur de la station Shell, très souvent source de bouchons. Pour l'atteinte d'un trafic fluide à Dakar, l'Ageroute demande une coordination entre les différents ministères impliqués et la mise en œuvre d'un plan global de circulation. Dans le cadre de sa collaboration avec la police et la gendarmerie, l'agence insiste sur le besoin d'un plus grand nombre de forces de défense et de sécurité dans la circulation, surtout aux heures de pointe.

"Le programme d'amélioration de la mobilité à Dakar devient une réalité. Ces deux autoponts vont contribuer fortement à améliorer la circulation d'une manière générale. Ils sont réalisés dans le cadre d'un projet global de construction de 13 autoponts à l'échelle nationale dont l'essentiel se trouve au niveau de la région de Dakar. Nous sommes satisfaits, car ils ont été livrés, après 15 mois de travail, au lieu de 18 mois prévisionnels. Ils comptent des aménagements connexes et cela va permettre aux riverains de pouvoir circuler convenablement et librement", fait savoir le ministre.

Mansour Faye poursuit : "C'est aussi le lieu de saluer la patience de ces riverains qui ont fait des sacrifices durant la période des travaux. Davantage d'ouvrages seront construits pour améliorer la mobilité au niveau national, mais essentiellement à Dakar qui est une très grande métropole. Nous enregistrons chaque année près de 40 000 nouvelles immatriculations, ce qui impacte la mobilité. Nous travaillons avec le Cetud (Conseil exécutif des transports urbains de Dakar) sur l'élaboration d'un plan de circulation, de sorte que les populations ne soient plus confrontées à des embouteillages monstres."

Le financement de ces deux autoponts s'est fait par un crédit bancaire garanti par la Banque publique d'investissement de France.

enquetepius.com

L'IMPROVISTE

NEWSLETTER

L'IMPROVISTE
NEWSLETTER N°22 - 12 OCTOBRE 2020



**LES VÉRITÉS DE
AMINATA TOURE !**

Présidente du CESE

L'IMPROVISTE
NEWSLETTER N°15 - 02 AOÛT 2020



LE COUP DE
MAITRE DE
ATEPA

SONKO
PARLE AUX
SENEGALAIS !

L'IMPROVISTE
NEWSLETTER N°14 - 27 JUILLET 2020



Dirigé par : Madior Sala - Tél : 33827331 - Liberté 6 extension - Dakar

***Informez-vous
Vite et bien***

Nous contacter au
77 503 00 10 / 78 293 48 48
+221 33 827 33 31
www.iconenews.net

LES **GRANDS** **ENTRETIENS** DE **JDJ**



COMMUNIQUEZ
POUR NE PAS
ÊTRE IMAGINÉ !